FRONTLINE AIDS

GENRE REACT

GUIDE DE L'UTILISATEUR

À PROPOS DE FRONTLINE AIDS

Selon les données de l'ONUSIDA en 2021, 1,5 million de personnes ont contracté le VIH en 2020, plus de trois fois l'objectif de 2020. 690 000 vies ont été perdues à cause de maladies liées au sida en 2019 malgré la disponibilité de traitements efficaces. 62 % des nouvelles infections à VIH chez les adultes dans le monde parmi les populations clés et leurs partenaires sexuels. La violence et les inégalités basées sur le genre continuent d'alimenter l'épidémie et 1 infection sur 4 en Afrique subsaharienne touche les adolescentes et les jeunes femmes alors qu'elles ne représentent que 10 % de la population totale. Parmi les groupes marginalisés, une prévalence élevée de violence est également liée à des taux plus élevés d'infection à VIH. Les travailleuses du sexe ont un risque 30 fois plus élevé de contracter le VIH que la population générale.

REMERCIEMENTS

Ce travail a été rendu possible grâce à l'appui financier de GIZ BACKUP Health et UKAID.

Auteures : Luisa Orza, Oratile Moseki, Linnea Renton, Monika Sigrist, Tania Kisserli et Heather Lorenzen

Révision : Jane Coombes

Conception : Jane Shepherd

Traduction : Isabelle Cartoux

REAct est disponible pour toute organisation qui souhaiterait l'installer et le mettre en œuvre. Contactez l'équipe REAct : **REAct@frontlineaids.org**

Pour de plus amples informations sur REAct et sur le VIH et les droits humains, veuillez consulter le site : **https://frontlineaids.org/were-on-the-frontline-of/human-rights/**

Pour de plus amples informations sur les programmes fondés sur les droits humains et les liens entre le VIH et les droits humains, veuillez consulter le Guide de bonnes pratiques : le VIH et les droits humains, de l'Alliance Internationale sur le VIH/Sida et ARASA (2013).

Frontline AIDS
91–101 Davigdor Road
Hove, East Sussex
BN3 1RE
Royaume-Uni

Tel: +44 (0)1273 718 900
Email: enquiries@frontlineaids.org

Numéro d'organisme de charité britannique 1038860

www.frontlineaids.org

© Frontline AIDS, 2021.

Les informations contenues dans cette publication peuvent être reproduites gratuitement, publiées ou utilisées autrement à des fins non lucratives sans autorisation de Frontline AIDS. Toutefois, Frontline AIDS demande à être cité comme source d'information.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION À REAct GENRE 3

Qu'est-ce que REAct genre, à qui s'adresse ce guide et que contient-il? 3

UNITÉ 1: MODULE POUR TOUS LES UTILISATEURS DE REAct GENRE 5

1.1 Pourquoi est-il important de se concentrer sur les violences et la discrimination basées sur le genre lors de la documentation et de la réponse aux violations des droits humains ? 6

1.2 Quels sont les avantages de l'intégration du genre dans le programme REAct ? 7

1.3 Comprendre le genre, l'égalité des genres et la discrimination et les violences basées sur le genre 9

1.4 Comprendre les liens entre les violences basées sur le genre, le vih et les droits humains 17

1.5 Pourquoi est-il important de comprendre les lois nationales et internationales relatives à l'égalité des genres ? 22

UNITÉ 2: MODULE DES FORMATEURS DE REAct GENRE 25

2.0 Introduction : vous préparer en tant que formatrice ou formateur de REAct genre 26

2.1 Accueil et présentation de REAct genre 30

2.2 Comprendre notre contexte 38

2.3 Comprendre les droits liés à l'égalité des genres 43

2.4 Identifier les incidents : utiliser le modèle react pour documenter les incidents de discrimination et de violence basées sur le genre 45

2.5 Évaluer la responsabilité de l'état pour faire progresser l'égalité des genres 48

2.6 Identifier les services pour répondre à la discrimination et aux violences basées sur le genre 51

2.7 Formuler des recommandations programmatiques liées au genre 53

2.8 Conduire des entretiens sensibles au genre 54
2.9 Personnaliser le modèle : les premières étapes 58
2.10 Les prochaines étapes 59

UNITÉ 3: MODULE DES REActeurs/RESPONSABLES DE MISE EN OEUVRE DE REACT GENRE 61

3.1 Répondre à la discrimination et aux violences basées sur le genre 62
3.2 Conduire des entretiens sensibles au genre 65
3.3 Gérer l'information 67

GLOSSAIRE DES DÉFINITIONS, TERMES ET ACRONYMES CLÉS 68

ACRONYMES

DSSR	Droits et santé sexuels et reproductifs
LGBTQ +	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer +
OBC	Organisation à base communautaire
ODD	Objectif de développement durable
REAct	Droits – Preuves – Action
SSR	Santé sexuelle et reproductive
TB	Tuberculose
VGB	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Ce manuel utilise l'écriture inclusive. L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des genres. Concrètement, cela signifie notamment renoncer au masculin générique (par exemple, « les formateurs » devient « les formateurs et formatrices » , ou « les formateur.rices ») et prioriser les termes épicènes, à la fois féminins et masculins (par exemple, « les usagers de drogues » devient « les personnes usagères de drogue », « les auteurs de violences » devient « les personnes qui commettent des actes de violence », « le directeur » devient « la direction », etc).

INTRODUCTION À REAct GENRE

Qu'est-ce que REAct Genre, à qui s'adresse ce guide et que contient-il ?

QU'EST-CE QUE REAct GENRE?

Rights – Evidence – ACTion (REAct) (Droits – Preuves – Action), élaboré par Frontline AIDS, est un programme communautaire de suivi et de réponse dans le domaine des droits humains. REAct documente et répond à un large éventail d'obstacles liés aux droits humains que rencontrent les personnes dans l'accès aux services liés au VIH et aux services de santé qui y sont associés. REAct permet aux organisations de configurer et d'enregistrer des données sur les violations des droits humains auxquelles sont confrontées certaines personnes; de leur fournir des services de santé, des services juridiques et autres services publics et de les y référer; et d'utiliser ces données pour façonner des programmes de VIH fondés sur les droits humains, des politiques et des plaidoyers de qualité aux niveaux national, régional, et international. Le **Guide de l'utilisateur de REAct** fournit des ressources pour appuyer la mise en œuvre de tous les programmes REAct et devrait être utilisé conjointement au guide REAct Genre. Il peut être téléchargé à partir du site internet de Frontline AIDS.

REAct Genre fournit un ensemble de nouvelles ressources qui vient compléter les ressources qui figurent déjà dans le Guide de l'utilisateur de REAct, et qui permettent aux organisations de suivre, de documenter et de répondre à la discrimination et aux violences basées sur le genre. REAct a été élaboré pour répondre aux preuves irréfutables selon lesquelles les inégalités liées au genre constituent un obstacle majeur lié aux droits humains qui entrave l'accès aux services liés au VIH et aux autres services de santé pour les populations marginalisées. Les inégalités de genre qui se manifestent par la stigmatisation, la discrimination et la violence entravent l'accès aux services - en particulier aux services de santé sexuelle et reproductive – et bloquent par là celles et ceux qui ont le plus besoin de réaliser leurs droits sexuels et reproductifs.

À QUI S'ADRESSE REAct GENRE ?

Le programme REAct dans sa totalité, y compris REAct Genre, est destiné aux organisations à base communautaire (OBC); aux groupes de la société civile; aux institutions chargées de concevoir des programmes nationaux de lutte contre le Sida de grande ampleur ; et aux organisations qui conçoivent et mettent en œuvre des programmes de lutte contre le VIH, ainsi que des programmes de santé liés au VIH, tels que la tuberculose (TB) et l'hépatite C, dans différents endroits (dans le cadre de subventions régionales par exemple).

Le Guide de l'utilisateur de REAct Genre, ainsi que ses outils et ses modules de formation, vient s'ajouter aux ressources REAct existantes. Cela permettra aux organisations chargées de la mise en œuvre de REAct de se concentrer spécifiquement sur la violence et la discrimination basées sur le genre en tant que violations des droits humains dans le contexte de l'accès aux services et aux droits liés au VIH ainsi qu'aux services de santé et droits sexuels et reproductifs. Grâce à la formation et aux outils REAct Genre, les responsables de la mise en œuvre de REAct amélioreront leur compréhension de ce que sont la violence et la discrimination basées sur le genre et de la manière dont celles-ci affectent les personnes et les empêchent d'accéder aux services de santé liés au VIH et à d'autres services publics. Les personnes responsables de la mise en œuvre de REAct développeront leurs compétences pour conduire des entretiens auprès des personnes qui ont été victimes de violences basées sur le genre; elles apprendront à documenter et à répondre à la discrimination et aux violences basées sur le genre et aux autres violations des droits humains basées sur le genre ; et elles apprendront à collecter des données spécifiques aux violations des droits humains basées sur le genre.

Les données recueillies grâce à REAct devraient être utilisées pour constituer un ensemble de preuves permettant de démontrer les liens entre la violence et la discrimination basées sur le genre et la vulnérabilité au VIH; pour fournir des preuves de réponses communautaires efficaces qui permettent aux personnes confrontées à de tels obstacles d'accéder aux services du VIH; pour appuyer et orienter le plaidoyer en faveur de réformes politiques et programmatiques permettant de faire avancer les droits liés à la santé et d'améliorer l'accès aux services pour les personnes les plus touchées par le VIH.

QUE CONTIENT LE GUIDE DE L'UTILISATEUR DE REAct GENRE ?

Le guide de l'utilisateur de REAct Genre est composé de trois unités :

UNITÉ 1 :
Module pour tous les utilisateurs – ce module fournit une introduction essentielle à REAct Genre et devrait être lu par tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices.

UNITÉ 2 :
Module des formateurs : ce module inclut des outils d'atelier, des instructions pour les sessions, des notes pour les facilitateurs et facilitatrices, des exercices, et des messages clés pour permettre une formation complète sur REAct Genre. Le module des formateurs est accompagné d'une présentation PowerPoint avec des diapositives correspondant à chaque unité.

UNITÉ 3 :
Module des REActeurs / responsables de mise en œuvre: ce module offre des informations et des conseils à l'attention des REActeurs afin de les appuyer dans la mise en œuvre de REAct Genre.

Tous les programmes REAct ont été conçus pour les adultes. Si vous entendez parler ou si vous êtes sollicité.es par un.e enfant qui souhaite signaler une violation des droits humains, veuillez vous référer à la politique de protection de l'enfance de votre organisation et/ou signalez-le aux autorités compétentes, telles que la police, les services sociaux ou les services de protection de l'enfance.

Êtes-vous nouvelle ou nouveau dans les programmes de documentation et de réponse liés aux droits humains?

Alors nous vous encourageons à commencer par lire le **Guide de l'utilisateur de REAct** – l'outil de gestion de projet qui fournit des informations et des conseils aux gestionnaires de projet REAct, aux formateurs et formatrices REAct, et aux personnes qui documentent et qui répondent aux violations des droits humains (les REActeurs). Dans le guide de l'utilisateur de REAct, vous trouverez les éléments suivants

APERÇU : INTRODUCTION À REAct

Cet aperçu donne une introduction essentielle à REAct. Tou.tes les utilisateur. rices doivent le lire. Il vous aide à comprendre ce que propose REAct, ce qu'impliquera sa mise en œuvre, et à décider si REAct répondrait à vos besoins.

MODULE DES GESTIONNAIRES DE PROGRAMMES

Ce module vous aide à décider si REAct est adapté à vos besoins, et à comprendre les étapes pratiques de sa mise en place. Il vous aide également à décider du modèle de mise en œuvre et de soutien le plus adapté à vos besoins et au contexte local.

Unité P1 Planification de REAct

Unité P2 Mise en œuvre

MODULE DES FORMATEURS

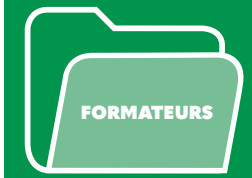

Ce module offre des conseils sur la manière de conduire un atelier de formation REAct, où les sessions se renforcent progressivement les unes les autres, et s'adaptent à vos besoins, à votre contexte et à vos participant es. Il contient des propositions de formats et des listes de contrôle pour la formation sur tous les principaux points requis pour installer et mettre en œuvre REAct.

Unité T1 Introduction pour les formateurs

Unité T2 Accueil et introduction à REAct

Unité T3 Comprendre notre contexte

Unité T4 Principes et réponses aux problèmes liés aux droits humains

Unité T5 Collecte de preuves

Unité T6 Gestion de l'information

Unité T7 Prochaines étapes

MODULE DES REActeurs/ RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE

Ce module vous guide sur les questions clés : les droits humains, la collecte de preuves, et la gestion de l'information. Il propose du matériel de référence pour la formation, ainsi que pour plus tard lors de la mise en œuvre.

Unité R1 Principes et réponses aux problèmes liés aux droits humains

Unité R2 Collecte de preuves

Unité R3 Gestion de l'information

UNITÉ 1 : MODULE POUR TOUS LES UTILISATEURS DE REAct GENRE

Toutes les utilisateurs et utilisatrices devraient commencer par lire ce module d'introduction. Lorsque vous avez terminé, vous pouvez cliquer sur les onglets en haut de chaque page pour vous rendre vers le module qui correspond à votre rôle.

“L'égalité des genres commence à la maison, grandit au sein la société et s'épanouit dans un environnement juridique favorable. La route est longue, mais nous avons fait les premiers pas”

Coordinatrice du projet Learn MENA, Liban

1.1 POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE CONCENTRER SUR LES VIOLENCES ET LA DISCRIMINATION BASÉES SUR LE GENRE LORS DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RÉPONSE AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ?

Les données de REAct, ainsi que d'autres preuves, permettent de démontrer que les violences et la discrimination basées sur le genre sont des obstacles majeurs à l'accès aux services du VIH, en particulier pour les femmes et les filles dans toute leur diversité (qu'elles soient cisgenres ou transgenres), ainsi que pour d'autres populations marginalisées - les personnes transgenres, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes dans toute leur diversité, les personnes LGBTQ +, les professionnelles et professionnels du sexe, les personnes usagères de drogues, les personnes vivant avec le VIH et les personnes incarcérées.

Environ 1 femme sur 3 dans le monde est victime de violence conjugale ou de violence sexuelle en dehors du couple au cours de sa vie.[1] Ces chiffres peuvent être encore plus importants chez les femmes qui sont déjà marginalisées, par exemple les femmes transgenres, et les personnes de diverses identités de genre. Les femmes qui subissent des violences au sein de leur couple peuvent avoir jusqu'à 50% plus de chance de contracter le VIH que celles qui ne la subissent pas. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH peuvent également venir s'ajouter à la discrimination liée au genre, ce qui expose les femmes vivant avec le VIH à des niveaux et des risques de violence plus importants encore. Par exemple, le fait d'être diagnostiquée séropositive au VIH ou de dévoiler son statut sérologique peut déclencher la violence de la part du partenaire intime. Il existe également de nombreuses preuves démontrant que les femmes vivant avec le VIH sont victimes de violences dans les établissements de santé, en particulier en ce qui concerne leurs droits et santé sexuels et reproductifs, notamment dans le cadre de stérilisations ou d'avortements forcés ou réalisés sous la contrainte.

Il est essentiel de reconnaître les facteurs communs de la violence que subissent différentes populations, y compris les relations de pouvoir entre les genres; les normes de féminité et de masculinité; et le désir de contrôler ce que la société considère comme une «déviance» sexuelle ou sociale. La compréhension de ces concepts est importante si nous souhaitons appliquer une approche intersectionnelle dans laquelle il est entendu que plusieurs niveaux de marginalisation se croisent et viennent ainsi augmenter les risques de violence basée sur le genre et de contamination par le VIH.

La violence à l'égard des populations marginalisées prend souvent racine dans ce qui est perçu comme une transgression, comme par exemple le travail du sexe, l'usage de drogues, ou différentes orientations sexuelles et identités de genre. Cependant, cette perception de la violence peut ne pas reconnaître les aspects genrés de cette violence, elle peut ne pas réussir à prendre en compte et à transformer les relations de pouvoir entre les genres qui sous-tendent la violence à l'égard des femmes dans toute leur diversité. Au sein des groupes marginalisés, la problématique du genre vient souvent (mais pas toujours) se croiser avec d'autres facteurs de vulnérabilité, augmentant ainsi les risques de discrimination, de marginalisation ou de violence. Le fait d'appliquer une perspective de genre pour explorer les causes profondes de la violence à l'égard de tous les groupes marginalisés peut aider à identifier le genre comme un facteur commun qui sous-tend les différentes formes de violence. Cela permet ainsi de trouver des solutions plus adaptées pour les programmes et pour les actions de plaidoyer.

1. Voir Organisation Mondiale de la Santé, le 9 mars 2021: https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women (accès le 15 mars 2021)

Les organisations chargées de la mise en œuvre de REAct se penchent de plus en plus sur les violences et la discrimination basées sur le genre en tant que formes importantes de violations des droits humains dans leurs communautés. En conséquence, elles adaptent les programmes pour apporter des réponses et pour documenter les données relatives aux violations basées sur le genre. À l'aide de REAct Genre, nous espérons soutenir ces efforts. Par conséquent, le guide de l'utilisateur de REAct Genre plonge plus profondément dans les aspects genrés de l'accès aux services de santé et offre une formation et un nouvel ensemble de ressources et d'outils pour permettre aux REActeurs (et à leurs organisations) de mieux comprendre, d'identifier, de documenter et de répondre aux violations des droits humains basées sur le genre, y compris le fait d'obliger les détenteurs et détentrices de responsabilités à rendre des comptes sur leurs actions pour faire progresser les droits affectés par la violence basée sur le genre.

1.2 QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LE PROGRAMME REACT ?

Les avantages individuels et programmatiques :

En fin de compte, ce qui prime, ce sont les personnes qui sont soutenues dans le cadre des programmes REAct. L'objectif principal est de fournir des services aux personnes qui ne pourraient pas les obtenir autrement, de les référer et de leur fournir un appui juridique, entre autres. En utilisant REAct Genre, les responsables de mise en œuvre peuvent être plus sensibles et se pencher davantage sur les questions, les besoins et les obstacles qui sont liés au genre et auxquels les personnes sont confrontées, et fournir à ces personnes le soutien, les services ou les références qui sont adaptés à leurs besoins dans une perspective de genre.

L'adoption d'une perspective de genre améliore le ciblage des programmes et des actions de plaidoyer, et permet de démontrer la valeur clé des réponses apportées au VIH par la communauté. Cela permet aussi aux personnes responsables de la mise en œuvre de REAct d'améliorer les points suivants :

- L'identification des personnes les plus touchées par les obstacles liés au genre dans l'accès aux services, dans toute leur diversité.
- La compréhension de la diversité et de la spécificité des différentes formes de discrimination et de violences basées sur le genre auxquelles les personnes sont confrontées et la façon dont ces expériences entravent leur accès aux services du VIH et à d'autres services de santé, ainsi qu'à un appui juridique.
- L'application d'une perspective de genre lorsque les personnes responsables de la mise en œuvre de REAct échangent avec des client.es et leur fournissent un soutien, lorsqu'elles identifient et documentent des violations basées sur le genre et qu'elles facilitent l'accès à des services et un soutien les mieux adaptés pour les client.es. Ces données sont cruciales pour démontrer le rôle essentiel que jouent les systèmes communautaires pour surmonter les obstacles aux services liés au VIH et, au final, pour renforcer les systèmes de santé dans leur globalité.
- La production de données détaillées sur les personnes qui commettent les violations des droits humains basées sur le genre.
- L'identification et la recommandation de réponses programmatiques nécessaires, dans chacun des cas, pour prévenir et surmonter les obstacles liés aux droits humains dans l'accès aux services du VIH ainsi qu'à d'autres services.

UNITÉ 1

TOUS LES UTILISATEURS

- L'intégration d'indicateurs liés au genre sur mesure et adaptés au contexte dans le modèle REAct, tout en conservant des indicateurs standards qui permettent d'analyser et de comparer les données facilement avec d'autres partenaires de mise en œuvre de REACT.
- L'élargissement et le renforcement des réseaux de référence pour les services de soutien afin qu'ils incluent les services et le soutien dont les personnes ont besoin pour surmonter, réduire et prévenir les violations des droits humains basées sur le genre, pour leur permettre en fin de compte d'améliorer leur santé et leurs droits, et d'accéder à la justice.
- La collecte de données pour façonner des programmes basés sur des preuves et pour élaborer des bonnes pratiques pour prévenir et répondre aux violences basées sur le genre, en appliquant un cadre de droits humains.

UNITÉ 2

FORMATEURS

Les avantages en termes de plaidoyer :

Une perspective de genre permet aux responsables de la mise en œuvre de REAct de recueillir des données et de constituer un ensemble de preuves pour :

- Identifier et répondre aux pratiques néfastes qui perpétuent et tolèrent, à tous les niveaux de la société, les inégalités, la stigmatisation, la discrimination et les violences basées sur le genre, qui affectent les personnes dans toute leur diversité.
- Identifier dans chaque cas la responsabilité de l'État en tant que détenteur de responsabilités. Ces données sont essentielles pour que les acteurs étatiques soient tenus de rendre des comptes de leurs actions pour faire progresser les droits liés au genre.
- Influencer les décisions politiques et mener un plaidoyer pour des réformes législatives aux niveaux national, régional et mondial.
- Mener un plaidoyer en faveur de réponses individuelles et programmatiques et de services qui ne sont pas encore disponibles dans votre contexte.
- Étudier et évaluer l'efficacité et l'impact des réponses individuelles mises en place.

UNITÉ 3

REActeurs/RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE

- Évaluer l'impact des nouvelles interventions communautaires pour montrer, par exemple, le lien éventuel entre les activités communautaires de lutte contre la violence et un signalement plus fréquent des actes de violence.
- Évaluer l'impact de l'action de l'État, par exemple, les effets d'une nouvelle loi sur le signalement des actes de violence.
- Influencer les bailleurs de fonds et plaider en faveur d'un financement national.

ENCADRÉ 1: QUE POUVONS-NOUS FAIRE DES DONNÉES QUE NOUS COLLECTONS SUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS BASÉES SUR LE GENRE?

Les données de REAct permettent de produire des preuves comparables, nombreuses et robustes sur :

1) Les violations des droits humains liées au genre et les obstacles dans l'accès aux services de santé, aux services de VIH et aux réponses à la violence basée sur le genre, ainsi qu'à d'autres services, pour les personnes dans toute leur diversité

2) Les liens entre le genre, le VIH, la violence et d'autres violations des droits humains – à la fois en tant que cause et effet les uns des autres. Il n'est pas possible de toucher à l'un sans toucher à l'autre, et les données démontrent ces liens.

3) L'impact de la discrimination et de la violence basées sur le genre sur les personnes dans toute leur diversité, et la façon dont cet impact est vécu par différentes personnes, dans différents contextes, à différents moments et dans différents endroits.

4) Les besoins, les lacunes et les défis liés au genre en matière d'accès aux services de santé, du VIH, et de réponse à la violence et à d'autres services pour les personnes dans toute leur diversité.

1.3 COMPRENDRE LE GENRE, L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA DISCRIMINATION ET LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

1.3.1 Qu'entend-on par sexe, genre et sexualité ?

Dans cette section, nous expliquons la différence entre le sexe, l'identité de genre, les rôles de genre et l'orientation sexuelle. Pour des explications et des définitions plus détaillées, veuillez vous référer aux guides suivants de Frontline AIDS : Guide de bonnes pratiques : Pour une programmation VIH transformatrice en matière de genre et Guide de bonnes pratiques: VIH et droits humains (La section 2.0 de l' Unité 2 ci-dessous offre une sélection de ressources utiles).

Qu'est-ce que le sexe ?

Le mot sexe est une étiquette qui fait référence aux caractéristiques corporelles avec lesquelles une personne est née, notamment les organes reproducteurs, les hormones et les différences génétiques (chromosomes).

Qu'est-ce que l'identité de genre?

La façon dont nous nous identifions est la clé de notre perception de nous-mêmes et de la façon dont nous prenons part à la vie de la société et des communautés qui nous entourent. Lorsque l'identité de genre d'une personne est la même que celle avec laquelle elle est née, selon ses caractéristiques sexuelles, cette personne est **cisgenre**. Quand elles sont différentes, les personnes sont **transgenres**. (Par exemple, une femme cisgenre est une personne qui est née avec un sexe féminin; une femme transgenre est une personne qui est née avec un sexe masculin). L'identité de genre est un large spectre qui va au-delà du binaire masculin et féminin ; il comprend les personnes qui n'ont pas de genre et les personnes qui ont plusieurs genres. Les **personnes de diverses identités de genre** constituent une vaste catégorie qui peut inclure les personnes qui se situent sur toute l'étendue du spectre de l'identité de genre.

Intersexe : une personne dont les caractéristiques sexuelles biologiques à la naissance, ou dont les «caractéristiques sexuelles (corporelles) secondaires» qui se développent à la puberté, se situent en dehors du binaire étroit de ce qui est considéré comme un homme ou une femme. L'existence de personnes intersexes remet en question l'idée qu'il n'y a que deux sexes. Une personne dont le sexe biologique et/ou les caractéristiques corporelles relèvent du binaire masculin/féminin est endosexe.

2. Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 2020. Gender and Health. [en ligne] Disponible en anglais sur le lien : https://www.who.int/health-topics/gender

Quels sont les rôles de genre et les normes de genre ?

Le genre fait référence aux rôles, aux comportements, aux activités, aux caractéristiques et aux opportunités attribués aux personnes à la naissance en fonction du sexe avec lequel elles sont nées. Ces attributs sont renforcés par la société tout au long de la vie d'une personne.[2] **Les «normes» de genre** sont les croyances et les attentes que les sociétés ont sur l'apparence et le comportement des filles/des femmes et des garçons/des hommes. Ces normes sont profondément ancrées dans les sociétés et s'expriment respectivement à travers des comportements et des identités féminines et masculines.

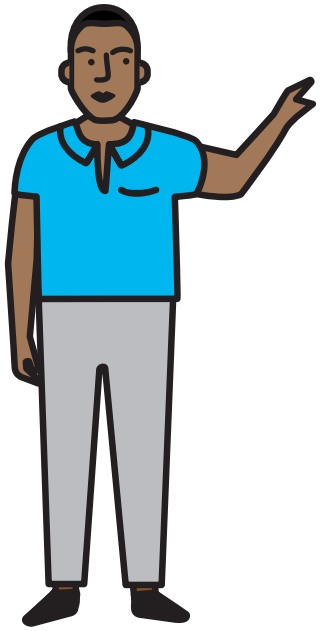

ENCADRÉ 2: TERMES UTILES POUR PARLER DE L'IDENTITÉ DE GENRE

Cisgenre : l'identité de genre d'une personne **correspond** au sexe avec lequel elle est née (c'est-à-dire qu'une personne ayant des caractéristiques sexuelles féminines à la naissance s'identifie comme une fille/une femme; et une personne ayant des caractéristiques sexuelles masculines à la naissance s'identifie comme un garçon/un homme).

Transgenre : l'identité de genre d'une personne **ne correspond pas** au sexe avec lequel elle est née (par exemple, une personne ayant des caractéristiques sexuelles féminines à la naissance s'identifie comme un garçon/un homme; une personne ayant des caractéristiques sexuelles masculines à la naissance s'identifie comme une fille/une femme; quelqu'un qui, quel que soit son sexe à sa naissance, ne s'identifie ni comme une femme ni comme un homme, qui s'identifie comme un peu des deux ou qui possède une autre identité de genre).

Personnes de diverses identités de genre : cette vaste catégorie inclut des personnes qui se situent sur toute l'étendue du spectre des identités de genre et des expressions de genre.

Genre et sexualité

« L'orientation sexuelle » décrit par qui une personne est attirée. Par exemple, on peut être atttiré.e par des personnes d'un sexe autre que le sien (pour une personne hétérosexuelle); par des personnes du même sexe (pour une personne lesbienne ou gay); par des personnes des deux sexes ou plus (pour les personnes bisexuelles). À cela s'ajoute de nombreuses autres orientations sexuelles. Le présupposé selon lequel les hommes devraient être attirés par des femmes et les femmes par des hommes est appelée l'«**hétéronormativité**».

Il peut y avoir une confusion entre le fait d'être transgenre et le fait d'être gay, en particulier dans les sociétés où les deux sont considérés comme illégaux. Cependant, le fait d'être transgenre ne suppose en rien une orientation sexuelle particulière - quelle que soit leur identité de genre, les personnes peuvent être hétérosexuelles (« hétéros »), lesbiennes, gays, bisexuelles, queer, asexuelles, entre autres.

Il existe une prise de conscience croissante non seulement du fait que l'identité de genre peut être diverse, mais aussi du fait que le sexe peut changer. Plutôt que d'être considérées comme binaires (deux opposés: « soit/soit »), les notions de sexe, d'identité de genre, et d'expression de genre sont considérées comme étant sur un continuum. De même, les injonctions concernant les préférences et les comportements sexuels (l'orientation) attribués aux hommes et aux femmes sont également plus fluides que les normes selon lesquelles les hommes devraient ressentir une attirance sexuelle

ENCADRÉ 3: COMMENT LES PERSONNES APPRENNENT-ELLES LES NORMES DE GENRE ?

Les bébés reçoivent souvent des noms reconnaissables de filles ou de garçons, sont vêtus de vêtements que la société juge appropriés à leur sexe: par exemple du rose/des fleurs pour les filles; du bleu/des trains pour les garçons. Les cheveux et les accessoires, tels que les bijoux, peuvent indiquer le sexe du bébé aux personnes extérieures.

Les jeunes enfants sont souvent encouragé.es à jouer avec des jouets et des jeux qui reflètent les rôles qu'elles et ils sont censé.es jouer plus tard dans la vie, par exemple pour les filles, le matériel domestique et les jouets liés à la cuisine, à l'allaitement et à l'éducation des enfants ; pour les garçons, les jeux orientés vers l'action, les soldats, les pompiers, etc. Les institutions telles que la famille élargie, les églises et les groupes de jeu façonnent et renforcent les rôles de genre. À la maison, les garçons apprennent souvent à imiter le comportement de leur père et les filles, celui de leur mère. Cela est particulièrement évident lorsque les enfants sont exposé.es à la violence domestique. En grandissant, les garçons deviennent souvent les auteurs de violence au sein de leur couple et les filles deviennent souvent des victimes de violence dans leurs relations.

Les enfants plus âgé.es : les normes et les rôles liés au genre sont souvent renforcés par les manuels scolaires qui montrent les filles/les femmes comme des mères, des enseignantes et des soignantes, et les garçons comme des gestionnaires, des directeurs et des chirurgiens. Les enfants peuvent être encouragé.es à poursuivre des matières différentes selon leur sexe. Par exemple, certaines écoles proposent des cours d'économie domestique (cuisine et couture) pour les filles et des études de menuiserie et d'informatique pour les garçons. La pression exercée par les pairs peut également introduire des normes de genre, par exemple, le fait que les garçons doivent être durs et ne pas montrer leurs émotions.

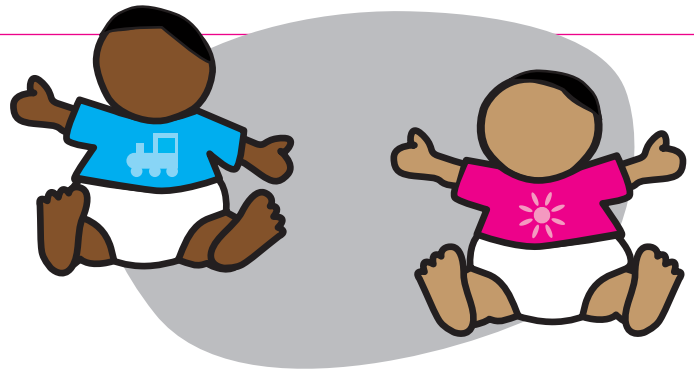

pour les femmes et les femmes pour les hommes. Cependant, si l'homosexualité est de plus en plus acceptée et normalisée dans de nombreux pays, dans d'autres, elle reste encore taboue, stigmatisée et même criminalisée. Cela vaut également pour les personnes transgenres, dont l'existence et l'expression de genre restent stigmatisées et criminalisées dans de nombreux pays.

Qu'est-ce que l'intersectionnalité ?

Le genre et la sexualité font partie de notre identité. Cependant, il est important de noter qu'en tant que personnes, nous n'avons pas tous ni toutes «une seule histoire». Nous avons toutes et tous des identités multiples basées sur une série de facteurs et de caractéristiques socio-économiques: notre genre, notre sexualité, notre race ou origine ethnique, notre âge, nos revenus ou notre classe sociale, notre religion ou confession, notre statut matrimonial, le fait d'être parents ou non, notre profession, notre état de santé, etc.

Par exemple, une femme qui vend des services sexuels peut également être une mère, une épouse, une femme en milieu rural, une femme d'une confession particulière (ou d'aucune confession), une femme lesbienne, bisexuelle ou transgenre, une femme ou une jeune femme vivant avec le VIH, et une femme de couleur.
Un homme qui vend des services sexuels peut également être un père ou un mari et peut ou non s'identifier comme étant gay, bisexuel ou queer.
Il est important de prendre en compte toutes les identités et la manière dont elles sont liées. Sans cela, nous risquons de manquer les occasions

de modifier les services et les programmes afin qu'ils répondent pleinement aux besoins et aux vulnérabilités des personnes avec lesquelles nous travaillons, en particulier les populations marginalisées.

Nombre de ces facteurs (mais pas tous) peuvent changer au cours de notre vie - nos identités ne sont pas figées. L'intersectionnalité décrit la façon dont les différentes facettes de nos identités se croisent, créant parfois plusieurs couches de privilèges ou de désavantages - ou ce que l'on appelle parfois la «stigmatisation composée».

Pour plus d'informations sur l'utilisation d'une approche intersectionnelle dans les programmes et le plaidoyer, vous pouvez consulter le **Guide de bonnes pratiques : Pour une programmation VIH transformatrice en matière de genre**, publié par Frontline AIDS.

1.3.2 Qu'entendons-nous par l'égalité des genres ?

« L'égalité des genres » décrit la capacité qu'ont les filles/les femmes, les garçons/les hommes et les personnes de diverses identités de genre, quelles que soient leur race ou leur appartenance ethnique, leur sexualité, leur classe sociale ou d'autres facteurs comme leur lieu de naissance, à réaliser leur potentiel et à faire des choix, sans être limité.es par des stéréotypes, des normes ou des préjugés de genre. Cela signifie que tout le monde est valorisé.e de la même manière et peut bénéficier de manière égale des biens publics, des services, des allocations et des opportunités - comme aller à l'école ou accéder aux soins de santé. L'égalité des genres profite aux personnes et aux communautés et permet à des sociétés entières de s'épanouir.

«L'inégalité entre les genres » décrit la situation où certaines personnes ont plus de pouvoir, de valeur et d'importance que d'autres en raison de leur genre. Le système qui valorise et attribue un plus grand pouvoir aux hommes par rapport aux femmes est appelé **« patriarcat »**. Ce système est soutenu par des structures et des normes qui privilégient les hommes par rapport aux femmes, puisqu'ils ont un meilleur accès et un meilleur contrôle sur les ressources, tandis que le travail (et le corps) des femmes sont considérés comme ayant moins de valeur. Pour cette raison, dans de nombreux endroits, la naissance d'un petit garçon est plus célébrée que la naissance d'une petite fille.

Dans une société patriarcale, les normes de genre, les exigences sociales et les croyances traditionnelles limitent le pouvoir et le rôle des femmes dans la prise de décision, dans leur capacité à s'exprimer et à participer à la vie publique, ainsi qu'à influencer leur vie personnelle et celle de leurs enfants. Les rôles de genre et la division du travail rendent généralement les femmes dépendantes socialement et économiquement de leur mari ou des membres masculins de la famille. Les femmes peuvent ne pas être en mesure de prendre des décisions concernant leur propre corps ou leur santé (ou celle de leurs enfants) et peuvent être soumises à des pratiques traditionnelles malsaines ou dangereuses, telles que les mutilations génitales féminines/l'excision, les mariages d'enfants, les mariages précoces ou forcés. Ces pratiques discriminatoires et néfastes sont souvent normalisées et acceptées - parfois même protégées par la société en tant que normes culturelles, et elles peuvent être extrêmement difficiles à changer.

ENCADRÉ 4: LA DÉCLARATION ET LE PROGRAMME D'ACTION

La Déclaration et le Programme d'action, convenus lors de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, comprennent 12 engagements pour parvenir à l'égalité des genres. Il s'agit notamment de la santé, de la violence à l'égard des femmes, des droits humains, du pouvoir et de la prise de décision, entre autres.

Vingt-cinq ans plus tard, en 2020, malgré quelques progrès, aucun pays au monde ne peut prétendre avoir atteint l'égalité des genres, selon l'Indice de genre des Objectifs de Développement Durable.[3]

3. Equal Measures 2030, *Data Hub*: https://data.em2030.org/2019-sdg-gender-index/explore-the-2019-index-data/ (disponible en anglais)

De même, les personnes dont le genre ou l'identité et/ou les pratiques sexuelles ne sont pas conformes aux normes de la société sont souvent confrontées à l'exclusion et à la discrimination. Les ami.es et la famille peuvent les rejeter; elles peuvent être victimes de stigmatisation et de discrimination lorsqu'elles accèdent aux biens et services essentiels (y compris les soins de santé et l'éducation) et sont souvent victimes de discrimination sur leur lieu de travail et dans les espaces publics. Cette marginalisation sociale et économique peut les pousser à se lancer dans le travail du sexe.

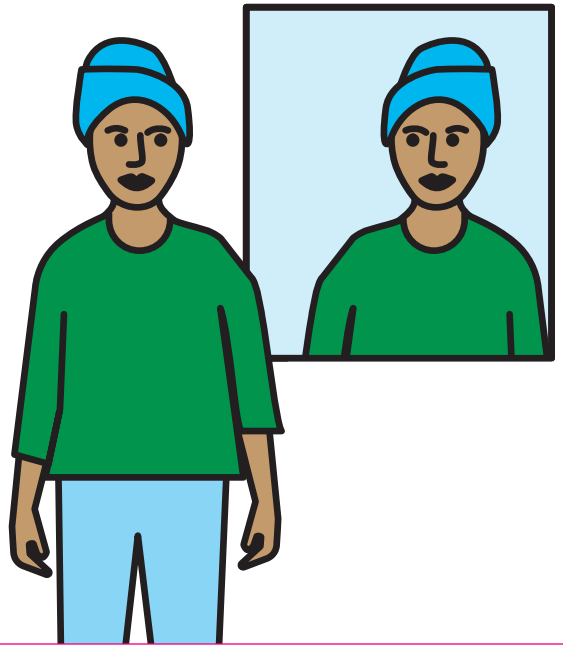

ENCADRÉ 5: AUTORÉFLEXION

- De quelles manières, entre autres, l'inégalité entre les genres se manifeste-t-elle dans votre société ?
- Quels emplois sont considérés comme des emplois typiquement masculins ou typiquement féminins ? Parmi ces emplois, lequel a le statut le plus important, lequel inspire le plus de respect et permet d'obtenir le meilleur salaire ?
- Comment les rôles et les responsabilités domestiques sont-ils répartis entre les hommes, les garçons, les femmes et les filles ? Quel impact cela a t'il sur ce que les personnes de différents genres peuvent ou ne peuvent pas faire ?
- Comment la religion, les pratiques traditionnelles et les lois affectent-elles les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre ?

4. Directives du Comité permanent interorganisations sur la violence basée sur le genre (VBG) de 2015. *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire: Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement.* New York: IASC. Disponible ici: https://gbvguidelines.org/en/

1.3.3 Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

La violence basée sur le genre est tout acte préjudiciable commis à l'égard une personne en raison de son sexe biologique ou de son genre/identité de genre. Cela comprend les abus physiques, sexuels, émotionnels et psychologiques; les menaces, la coercition, et le fait de se voir refuser des ressources (par exemple, l'accès aux moyens de subsistance et à l'éducation) ou l'accès aux services (les services de santé et juridiques, par exemple). Ces violences basées sur le genre peuvent se produire dans des espaces publics ou privés.

La violence basée sur le genre établit, maintient ou tente de réaffirmer les relations de pouvoir inégales basées sur le genre qui viennent d'une discrimination profondément ancrée et de normes inégales entre les genres. La discrimination basée sur le genre n'est pas uniquement la cause des violences basées sur le genre, elle contribue également à l'acceptation et à l'invisibilité généralisées de ces violences - de sorte que les personnes qui commettent ces actes de violence ne sont pas tenues pour responsables et que les personnes qui y survivent sont découragées de s'exprimer et d'avoir accès à un soutien.[4]

Le modèle socio-écologique de la *figure 1* illustre les différents niveaux auxquels une personne peut subir des violences – du niveau individuel au niveau sociétal - et comment ces niveaux interagissent, se nourrissent et se soutiennent mutuellement. Par exemple, la violence exercée par un partenaire intime au sein d'un couple peut être tolérée ou normalisée par la communauté dans laquelle

vit le couple. Et les attitudes des membres de la communauté peuvent elles-mêmes être le produit d'un environnement sociopolitique plus vaste. Le fait de comprendre cela peut aider à identifier des approches adaptées pour prévenir et répondre aux violences.

Au niveau interpersonnel, les violences basées sur le genre sont généralement commises par des personnes qui occupent une position de pouvoir ou de contrôle sur les autres. Les femmes et les filles sont les plus touchées par les violences basées sur le genre, ce qui reflète les inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes. Dans la majorité des cas, l'acte de violence est exercé par une personne connue de la survivante ou du survivant aux violences, y compris par des partenaires intimes (conjoint.e/partenaire sexuel.le), par des membres de la famille, par des ami.es, des voisin.es, des enseignant.es, des dirigeant.es communautaires, des agents de santé, des agents de police/des forces de l'ordre, des militaires, des représentant.es du gouvernement et autres. Dans la plupart des sociétés, les valeurs et les normes patriarcales sont utilisées pour justifier les actes de violence et imposer l'oppression basée sur le genre. La sexualité des femmes, par exemple, demeure l'une des plus grandes menaces pour le patriarcat, car elle remet en question l'essence même de la croyance selon laquelle les hommes contrôlent les femmes et leur corps. Dans ce cas, la violence devient un outil pour contrôler et faire taire les femmes.

Les formes de violence peuvent être différentes selon le sexe de la victime, selon son âge, son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre; selon qu'elle vend des services sexuels; ou selon son statut VIH, par exemple. Les garçons et les hommes (bien que ce soit moins répandu que pour les filles et les femmes), les personnes de diverses identités et expressions de genre et de diverses orientations sexuelles, y compris les personnes transgenres et les professionnel.les du sexe de tous genres, sont confronté.es à la violence basée sur le genre. Par exemple, les femmes vivant avec le VIH ou les femmes handicapées peuvent être exposées à une stérilisation contrainte ou forcée, à laquelle la population générale d'adolescentes ou de femmes ne serait normalement pas exposée. Les professionnelles du sexe et les femmes usagères de drogues sont plus susceptibles d'être exposées au harcèlement policier, à l'extorsion ou aux arrestations arbitraires.

Les personnes qui ne se conforment pas aux normes de genre ni aux stéréotypes de la société sont particulièrement vulnérables au contrôle et aux violences, et les lois les touchent souvent de manière disproportionnée. Souvent, le fait de transgresser ces normes signifie que les personnes perdent leur accès aux droits, à la sécurité et à la prospérité. Par exemple, si vous vendez des services sexuels, ou refusez le mariage, ou si vous êtes gay, ou si vous êtes transgenre, vous n'aurez peut-être pas accès aux mêmes protections, ni au même sentiment d'appartenance ni aux mêmes liens sociaux.

Le *Tableau 1* illustre certains facteurs qui rendent vulnérables aux violences basées sur le genre les femmes et les filles dans toute leur diversité, les personnes de diverses identités de genre ainsi que les hommes et les garçons.

Figure 1 : Le modèle socio-écologique: un cadre de prévention - Facteurs affectant le risque de violence basée sur le genre d'une personne[5]

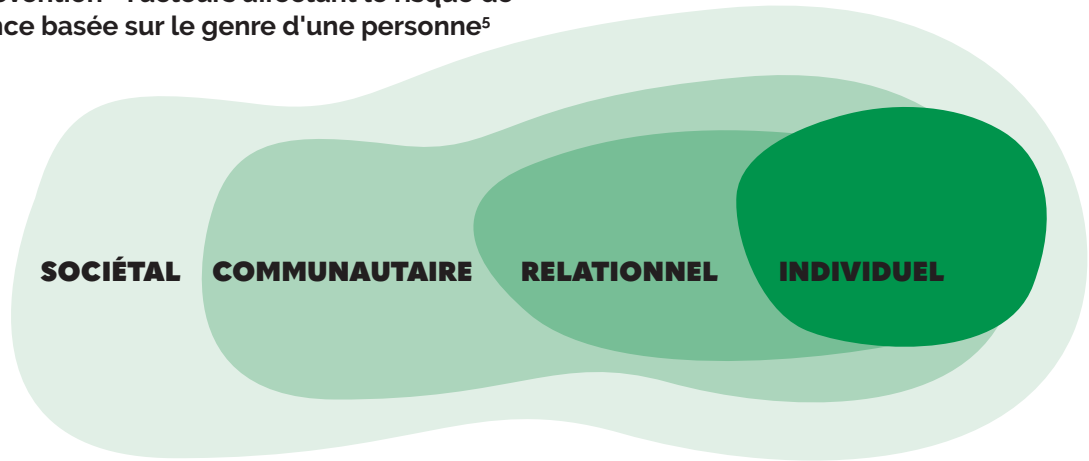

5. Centre for Disease control and Prevention (CDC). Violence Prevention: The Social-Ecological Model: A Framework for Prevention. [En ligne]. Disponible ici en anglais: https://www.cdc.gov/violenceprevention/publichealthissue/social-ecologicalmodel.html

Tableau 1: Facteurs qui contribuent à un risque plus important de discrimination et de violences basées sur le genre au sein des populations clés et marginalisées[6]

FACTEURS QUI CONTRIBUENT À UN RISQUE PLUS IMPORTANT DE DISCRIMINATION ET DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU SEIN DES POPULATIONS CLÉS ET MARGINALISÉES	
Les femmes (tout au long de leur vie)	• Inégalité entre les genres et statut social restreint en raison de pratiques sociales/culturelles • Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation pour la satisfaction des besoins fondamentaux • Grossesses et maternité précoces et maternité célibataire • Isolement, manque de réseaux d'entraide sociale et conditions de vie dangereuses • Veuvage • Manque de participation politique
Les femmes usagères de drogues	• Criminalisation et sanction sociale de la consommation de drogue • Normes de genre relatives à la féminité et à la maternité • Travail du sexe et/ou relations sexuelles transactionnelles (en échange de drogues, par exemple) • Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation pour la satisfaction des besoins fondamentaux et pour obtenir de la drogue • Isolement et manque de réseaux d'entraide sociale • Manque d'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive
Les femmes vivant avec le VIH	• Manque d'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive • Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation pour la satisfaction des besoins fondamentaux • Stigmatisation sociale, isolement, blâme et rejet par les communautés • Criminalisation de l'exposition et de la transmission du VIH • Isolement et manque de réseaux d'entraide sociale • Veuvage
Les professionnelles et professionnels du sexe (quel que soit leur genre)	• Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation ou toxiques pour la satisfaction des besoins fondamentaux (à l'égard d'un ou d'une proxénète par exemple) • Manque d'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive • Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés • Harcèlement et abus de la part des forces de l'ordre • Manque de protection au regard de la loi et/ou des lois qui criminalisent le travail du sexe • Usage de drogues illicites, dépendance à l'alcool
	• Harcèlement, abus, extorsion, etc. de la part des forces de l'ordre et des agents de santé • Exclusion des espaces pour hommes ou pour femmes qui correspondent aux identités de genre des personnes, y compris les espaces sûrs, les prisons
Les adolescentes	• Âge, sexe et statut social restreint en raison des pratiques sociales/culturelles et des normes de genre • Manque d'autonomie corporelle • Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation/avec grande différence d'âge pour la satisfaction des besoins fondamentaux • Grossesses et maternité précoces • Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés à la suite d'un viol • Expérimentation de drogues et d'alcool • Manque d'accès à des informations et des services sûrs/confidentiels sur leurs droits et santé sexuels et reproductifs en raison de restrictions légales d'âge • Manque ou déni d'opportunités en matière d'éducation et d'emploi

6. Adaptation issue des Directives du Comité permanent interorganisations sur la violence basée sur le genre (VBG) de 2015. *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire: Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement.* New York: IASC. Disponible ici: https://gbvguidelines.org/en/ et de Women's Refugee Commission IAWG 2019. *Dispositif minimum d'urgence pour la santé sexuelle et reproductive (SSR) en situations de crise : Un module d'apprentissage à distance.* New York: IAWG. Disponible ici: https://cdn.iawg.rygn.io/documents/IAWG-Misp-v87-French-web6.pdf?mtime=20201221163532&focal=none

UNITÉ 1 — TOUS LES UTILISATEURS

UNITÉ 2 — FORMATEURS

UNITÉ 3 — REActeurs/RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE

FACTEURS QUI CONTRIBUENT À UN RISQUE PLUS IMPORTANT DE DISCRIMINATION ET DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU SEIN DES POPULATIONS CLÉS ET MARGINALISÉES

Les femmes qui sont ou ont été en prison ou dans d'autres lieux fermés	• Manque d'accès à l'information, aux services et aux produits de santé • Restriction de la liberté de mouvement, de la prise de décision et de l'action personnelle • Niveaux élevés d'intimidation et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel; violence en milieu carcéral • Problèmes de santé mentale • Usage de drogues et d'alcool et/ou servage • Isolement social, marginalisation, stigmatisation et discrimination • Obstacles aux opportunités économiques
Les personnes LGBTQ + (par exemple, les personnes transgenres, les femmes lesbiennes et bi-sexuelles , les personnes intersexes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes dans toute leur diversité, les personnes asexuelles, les personnes queer)	• Normes de genre et statut social restreint en raison de pratiques sociales/culturelles • Obstacles à la participation à la vie des communautés et difficultés à gagner sa vie • Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés et les familles • Harcèlement et abus de la part des forces de l'ordre et des agents de santé • Manque d'accès à une information sur mesure concernant la santé sexuelle et reproductive et à des services bienveillants et adaptés
	• Criminalisation du comportement sexuel des personnes homosexuelles, reflétant souvent des attitudes homophobes, et criminalisation des diverses expressions et identités de genre, avec stigmatisation et discrimination dans la société en général • Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation/avec grande différence d'âge pour la satisfaction des besoins fondamentaux • Harcèlement, abus, extorsion, etc. de la part des forces de l'ordre et des agents de santé
Les femmes transgenres	• Criminalisation des diverses identités et expressions de genre par des lois visant le travestissement ou le vagabondage, associées à la stigmatisation et à la discrimination au sein de la société • Manque de reconnaissance juridique du genre et manque de protection juridique contre la stigmatisation, la discrimination et la violence • Victimisation secondaire lors du signalement de la violence • Harcèlement, abus, extorsion, etc. de la part des forces de l'ordre et des agents de santé
	• Manque d'accès à une information et à des services de santé sexuelle et reproductive qui affirment le genre et qui sont non-stigmatisants • Exclusion des espaces pour hommes ou pour femmes qui correspondent aux identités de genre des personnes et manque d'espaces adaptés aux personnes transgenres • Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés et les familles
Les personnes réfugiées et en demande d'asile **OU** **Les personnes issues des minorités ethniques et religieuses**	• Dépendance vis-à-vis de relations d'exploitation ou toxiques pour la satisfaction des besoins fondamentaux et pour être protégé.e • Obstacles à la participation à la vie de la communauté et difficultés à gagner sa vie • Manque d'accès aux soins médicaux et à l'entraide sociale • Niveaux élevés d'impunité pour les crimes contre ces personnes • Harcèlement et abus de la part des forces de l'ordre • Conditions de vie insalubres (camps, établissements informels, etc.)

FACTEURS QUI CONTRIBUENT À UN RISQUE PLUS IMPORTANT DE DISCRIMINATION ET DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU SEIN DES POPULATIONS CLÉS ET MARGINALISÉES			
Les personnes qui vivent avec un handicap	• Dépendance vis-à-vis de l'aide et des soins (parfois abusifs) apportés par autrui et manque de pouvoir d'agir • Isolement et manque de réseaux d'entraide sociale • Difficulté (liée à l'exclusion) pour obtenir des informations et recevoir des conseils, en raison d'obstacles physiques, technologiques et de communication • Difficultés à gagner sa vie • Obstacles à l'accès et à l'usage des soins médicaux, y compris les services de santé sexuelle et reproductive et les services de rééducation • Manque d'informations précises sur la santé sexuelle et reproductive • Niveaux élevés d'impunité pour les crimes contre ces personnes • Problèmes de santé mentale • Stigmatisation et discrimination	**Les hommes et les garçons dans toute leur diversité**	• Normes sociales sur la masculinité qui restreignent les choix et les comportements des hommes et des garçons, notamment en ce qui concerne la prise de risque et les comportements de recours aux soins • Faire partie d'une population clé, y compris les hommes et les garçons usagers de drogues, les hommes et les garçons vivant avec le VIH, les personnes homosexuelles, bisexuelles et les autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes • L'invisibilité des hommes transgenre, en particulier en ce qui concerne leur désir d'enfant.

1.4 COMPRENDRE LES LIENS ENTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE, LE VIH ET LES DROITS HUMAINS

La violence ou les violences basées sur le genre peuvent avoir un impact significatif sur la santé physique, la santé mentale, la sécurité et la qualité de vie des personnes qui y survivent. Les conséquences sont nombreuses et incluent notamment les blessures physiques, l'exposition aux infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH; les grossesses non désirées, la dépression, la peur, la stigmatisation, l'abus de la part de membres de la famille et la mort. Un soutien qui a pour but de réduire l'impact de cette violence comprend l'orientation vers des services tels que les services de santé et médicaux, les services psychosociaux, un refuge/un abri sûr, un soutien juridique, l'appui de la police ou tout autre moyen d'être protégé.e, ainsi que la possibilité de gagner sa vie.

Dans la quasi-totalité des contextes, les femmes et les filles sont confrontées à des taux élevés de violences basées sur le genre, et le lien entre cette forme de violences et le VIH a été avéré. Un tel niveau de violence et la peur de ces violences peuvent entraver la capacité des femmes et des filles à négocier des rapports sexuels protégés ou à quitter une relation abusive. Non seulement la violence augmente le risque d'infection, mais elle a également une influence négative sur l'observance du traitement contre le VIH et sur l'accès à d'autres services de santé.

UNITÉ 1

TOUS LES UTILISATEURS

Les communautés criminalisées, y compris les professionnel.les du sexe, les personnes usagères de drogues injectables et les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBTQ +) sont plus exposées aux violences. Les professionnel.les du sexe et les femmes transgenres sont également confronté.es à un risque plus important de violence sexuelle, y compris le viol, de la part des clients, de la police et parfois des miliciens, ainsi que d'autres membres de la communauté.

UNITÉ 2

FORMATEURS

Les hommes et les garçons sont également vulnérables à l'infection à VIH du fait de leur genre, y compris le fait d'être exposés à la violence. Les normes de genre et les notions de masculinité peuvent pousser les hommes et les garçons à éviter les comportements de recours aux soins et à commettre des actes qui les exposent à un risque accru d'infection à VIH, comme le fait de consommer beaucoup d'alcool et de drogues, et d'avoir des partenaires sexuel.les multiples et simultané.es. En raison de ces vulnérabilités basées

UNITÉ 3

REActeurs/RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE

sur le genre, un nombre disproportionné d'hommes arrêtent le traitement et le taux de mortalité lié au Sida est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, de façon disproportionnée. Alors que les femmes et les filles sont confrontées à des taux de violence plus élevés, il existe des communautés d'hommes, y compris les usagers de drogues et les professionnels du sexe, qui sont également vulnérables à des niveaux élevés de violence, niveaux qui peuvent être à la fois cause et conséquence du VIH au sein de ces communautés.

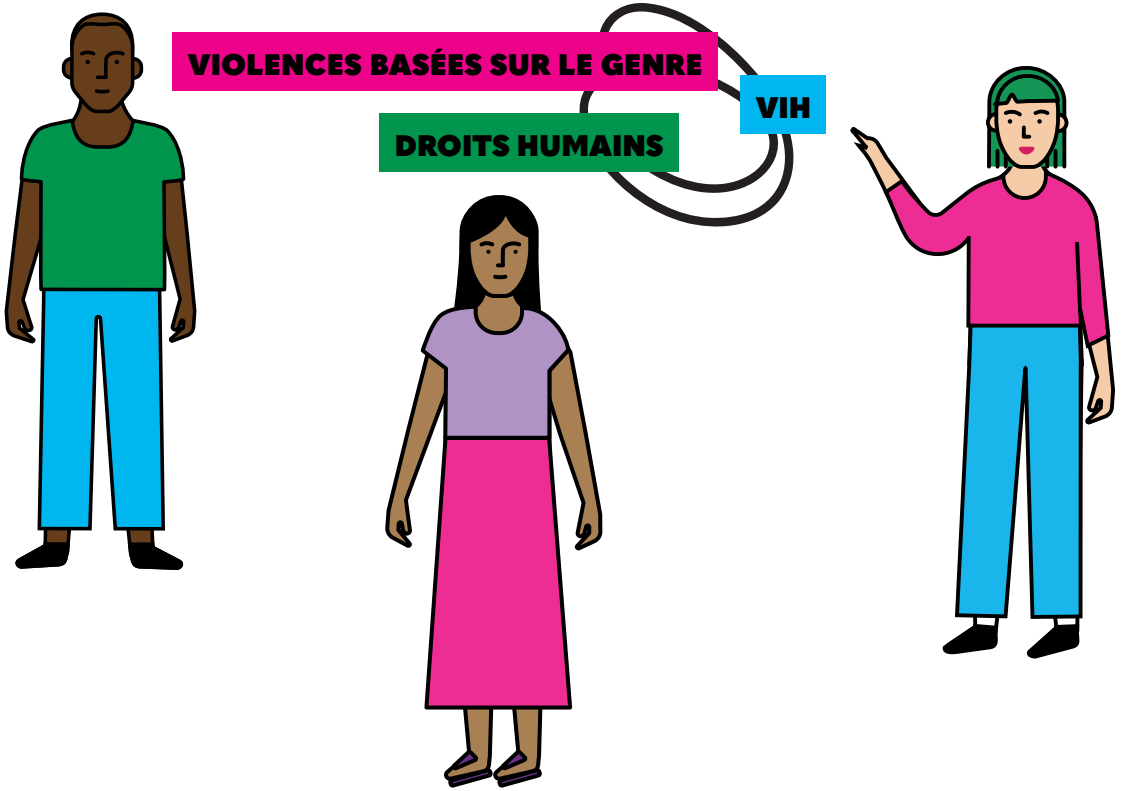

ENCADRÉ 6: LIENS ENTRE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET VIH [7]

1

L'inégalité entre les genres est un facteur de risque commun pour la violence à l'égard des femmes et pour la transmission du VIH.

Dans les sociétés où le patriarcat et la discrimination à l'égard des femmes dans toute leur diversité sont profondément ancrés, les hommes sont plus susceptibles de commettre des violences sexuelles et d'être violents à l'égard de leur(s) partenaire(s) intime(s) et sont moins susceptibles d'être punis pour cela. En raison de ce déséquilibre de pouvoir, ils sont plus susceptibles d'exploiter les professionnel.les du sexe et moins susceptibles d'utiliser des préservatifs; et les femmes sont plus susceptibles de tolérer la violence de la part de leur(s) partenaire(s) intime(s), elles ont moins de contrôle sur l'utilisation de moyens de contraception et ont moins accès à l'éducation sexuelle ou aux services qui respectent leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Cela peut les rendre vulnérables à la fois au VIH et à la violence.

2

Il existe des liens indirects entre la violence à l'égard des femmes et un ensemble d'effets liés au VIH.

Les femmes qui subissent des violences sexuelles dans l'enfance, et/ou la violence conjugale, y compris une situation d'emprise, sont plus susceptibles d'avoir des rapports sexuels non protégés, d'avoir plus de partenaires sexuels, et sont moins en mesure de négocier l'utilisation du préservatif dans leurs relations ou d'utiliser les services de prévention ou de traitement du VIH. Sur le long terme, elles peuvent également avoir des problèmes de santé mentale, développer une faible estime d'elles-mêmes/un manque de confiance en leur capacité personnelle d'agir et avoir une consommation excessive de drogues et d'alcool. Les hommes qui commettent des violences sont également plus susceptibles d'avoir plusieurs partenaires sexuel.les et de vivre eux-mêmes avec le VIH.

3

La transmission directe du VIH

à la suite de viols et de violences sexuelles.[8] Ce risque peut être élevé chez les femmes qui se trouvent dans des relations violentes où les relations sexuelles forcées sont fréquentes, et chez les filles et les jeunes femmes, pour qui les blessures vaginales résultant de relations sexuelles forcées peuvent être plus graves.

4

Les violences basées sur le genre peuvent être la conséquence de la séropositivité et de l'annonce du statut sérologique.

L'annonce de la séropositivité peut déclencher des violences de la part des partenaires et des membres de la famille, en particulier contre les femmes. Cela démontre l'existence de relations de pouvoir inégales, et c'est également une conséquence de la dynamique des genres dans le recours aux soins et dans les systèmes de santé. Du fait de ces dynamiques, les femmes apprennent souvent leur statut sérologique avant leur partenaire grâce au dépistage dans les services prénatals. En conséquence, les femmes sont souvent accusées d'introduire le VIH dans la famille ou à la maison. Les femmes peuvent également être victimes de stigmatisation, de discrimination et de violences basées sur le genre de la part d'autres membres de la famille, de membres de la communauté et de prestataires de santé du fait de la divulgation de leur statut.

7. OMS 2013. *16 Ideas for addressing violence against women in the context of the HIV epidemic*. Geneva: WHO. Disponible ici en anglais: https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/vaw_hiv_epidemic/en/

8. Une étude récente du South African Medical Research Council montre également que les femmes qui ont subi un viol sont plus vulnérables à la violence à long terme, avec un taux de séroconversion qui est 40% plus élevé chez les femmes qui ont subi un viol par rapport à celles qui n'en ont pas subi, six mois après l'événement. Voir le résumé de l'étude en anglais sur : https://www.samrc.ac.za/sites/default/files/attachments/2020-11-30/RICEbrief.pdf

Les violences basées sur le genre ont un impact négatif sur le droit à la santé, le droit à la sécurité et le droit à la dignité. Les États ont le devoir de prendre des mesures positives pour prévenir et protéger de la violence toutes les personnes, y compris les personnes qui s'identifient comme LGBTQ +, les professionnels et professionnelles du sexe quel que soit leur genre, les enfants qui vendent des services sexuels, les femmes et les filles usagères de drogues, et les femmes et les filles vivant avec le VIH ou risquant d'être infectées du fait de la violence. Les États doivent également punir les personnes qui commettent des actes de violence et offrir réparation aux personnes qui sont victimes de ces violences.[9]

Le Tableau 2 illustre des exemples de droits humains et des opportunités dont toute personne devrait jouir, ainsi que des exemples de la manière dont la discrimination basée sur le genre peut constituer un obstacle à la réalisation de ces droits.

Tableau 2 : Explorer les droits humains à travers le prisme du genre[10]

DROIT	DESCRIPTION	EXEMPLES DE DISCRIMINATION BASÉE SUR LE GENRE QUI EST UN OBSTACLE AUX DROITS HUMAINS
Santé	Toute personne doit avoir accès à l'information et aux services, y compris les services de santé sexuelle et reproductive	• L'accord d'un homme (qu'il soit conjoint ou parent) ou l'accord parental est nécessaire pour qu'une femme ait accès aux services de santé • Les femmes ne peuvent pas accéder aux services dont elles ont besoin si l'agent de santé est un homme • Les personnes LGBTQ +, les professionnel.les du sexe quel que soit leur genre et les adolescentes sont traité.es de façon stigmatisante par les agents de santé, par exemple pour la planification familiale ou le traitement des IST • Traitement discriminatoire ou refus de traiter les personnes LGBTQ +, les femmes/les filles non mariées • Les agents de santé divulguent l'identité de la personne à la communauté ou aux autorités si elle est soupçonnée d'être gay ou d'être un homme ayant des rapports sexuels avec des hommes • Les femmes vivant avec le VIH, les femmes usagères de drogues et les professionnelles du sexe sont soumises à des actes médicaux sous la contrainte tels que le dépistage forcé des IST et du VIH, des stérilisations et avortements forcés
Éducation	Toute personne a droit à l'éducation et à la formation	• Les filles sont obligées de rester à la maison au lieu d'aller à l'école; préférence accordée aux garçons/ les filles ne sont pas considérées comme «valant la peine » d'un investissement tel que l'éducation/la scolarisation • Les adolescentes enceintes ne sont pas autorisées à fréquenter l'école • Le harcèlement des élèves LGBTQ + par des enseignant.es et des élèves, provoquant des absences, ou des jeunes soupçonné.es d'être LGBTQ + sont renvoyé.es de l'école
Identité et expression	Toute personne a droit à l'expression de soi, à sa propre identité, à la protection et à sa dignité. Les personnes devraient être libres de s'exprimer à travers leur comportement, leur apparence et leurs interactions sociales	• Les normes de genre sur la façon dont les filles et les femmes devraient s'habiller sont utilisées pour faire obstruction à la justice en cas de viol et de violence sexuelle • La violence, le harcèlement et les abus contre des personnes de diverses identités/expressions de genre • Les passages à tabac, les mariages forcés, les déshéritages et l'exclusion du foyer en raison de la sexualité, du comportement sexuel, de l'expression ou de l'identité de genre

9. Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH). Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femme. Recommandation générale No. 35. Disponible en anglais sur: https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/VAW.aspx -:~:text=35.,implies an important conceptual shift.

10.Adaptation issue de Park A, 2016. A *development Agenda for Sexual and Gender Minorities*. Los Angeles: The Williams Institute. Disponible en anglais sur: https://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/Development-Agenda-SGM-Jul-2016.pdf

RELATED RIGHT	DESCRIPTION	EXAMPLES OF GENDER DISCRIMINATION STANDING IN THE WAY OF RIGHTS
		• La violence sexuelle (« viol correctif ») qui cible les personnes lesbiennes, bisexuelles et autres femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes, et violence sexuelle à l'encontre des personnes transgenres
Relations et communauté	Toute personne doit pouvoir établir et conserver des relations intimes, familiales et sociales positives ainsi que faire partie d'associations au sein de la communauté.	• Les personnes LGBTQ + craignent d'être exposées et confrontées à la discrimination, à la stigmatisation et à la violence en raison de lois discriminatoires contre l'homosexualité ou contre un comportement sexuel • Les femmes non mariées sont confrontées à la discrimination et à la violence de la part de leur famille/communauté si on découvre qu'elles ont eu des relations sexuelles • Les « crimes d'honneur » • Les mariages précoces et forcés • L'exclusion des organisations religieuses, des clubs et des réseaux sociaux en raison de la sexualité, de l'expression de genre ou de l'identité de genre
Ressources	Toute personne doit pouvoir accéder à des ressources et les contrôler pour répondre à ses besoins fondamentaux, y compris être capable de gagner sa vie	• Les femmes qui sont victimes de harcèlement au travail, qui sont moins bien payées ou non autorisées à travailler • Les personnes LGBTQ + qui sont injustement licenciées de leur travail, en particulier si leur identité ou leurs pratiques sont discriminées ou criminalisées • La peur de dénoncer et/ou de témoigner contre un agresseur ou un violeur en raison de la criminalisation de son propre travail, de sa propre identité ou de son propre comportement
Participation à la gouvernance	Toute personne doit pouvoir participer efficacement aux choix politiques qui régissent sa vie	• La sous-représentation des femmes et des personnes LGBTQ + dans les postes de direction, ou leur faible participation à la vie politique • Les professionnelles et professionnels du sexe qui ne sont pas représenté.es dans les plateformes communautaires, telles que les syndicats ou les systèmes de leadership communautaire, pour assurer la promotion et la protection de leurs droits
Sûreté et sécurité	Toute personne doit pouvoir ne pas subir la violence physique ni les abus émotionnels, vivre en paix et en sécurité, et doit pouvoir attendre et recevoir protection de la part des autorités.	• L'absence de lois contre toutes les formes de violences basées sur le genre (par exemple, la violence conjugale et le viol conjugal) ou bien un système juridique et des lois qui ferment les yeux sur la violence basée sur le genre • Les lois qui criminalisent les groupes marginalisés • Les lois punitives qui criminalisent le travail du sexe créent un environnement propice à la violence, car les professionnel.les du sexe doivent choisir entre sécurité et légalité • La détention des femmes trans dans des cellules de prison pour hommes lorsqu'elles sont arrêtées • Les adolescentes qui n'ont pas de contrôle sur leur santé sexuelle, y compris sur le fait de décider quand avoir des relations sexuelles ou quand avoir des enfants • Le fait de ne pas reconnaître le viol conjugal et de ne pas mettre en place des lois pour protéger les femmes de ce type de violence • Les mutilations génitales féminines/l'excision.

1.5 POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE COMPRENDRE LES LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES GENRES?

En ce qui concerne les droits humains, nous savons que les gouvernements, en tant que détenteurs de responsabilité, ont la responsabilité de respecter, de protéger et de promouvoir les droits, au nom de l'État. Les États ont le devoir de prendre des mesures positives pour respecter, protéger et promouvoir les droits de chaque personne en promulguant des lois et en mettant en place des mécanismes de mise en œuvre qui interdisent toutes les formes d'inégalité entre les genres. Ils ont le devoir de faire progresser l'égalité des genres dans tous les secteurs de la société, tels que l'emploi et l'éducation; et de traduire en justice les personnes qui commettent des actes de discrimination et de violence basées sur le genre.

Notre rôle, en tant que détentrices et détenteurs de droits, est de s'engager à faire reconnaître nos droits, y compris de demander des comptes aux gouvernements quant à la protection, à la promotion et au respect de nos droits. C'est pourquoi il est important de savoir ce que nos gouvernements se sont engagés à faire pour faire progresser l'égalité des genres, afin de pouvoir contrôler dans quelle mesure ils remplissent leurs engagements. Nous devons également savoir quelles lois contredisent le droit international relatif aux droits humains sur l'égalité des genres, afin de pouvoir plaider en faveur d'une réforme législative.

Les données générées par REAct nous permettent d'exiger que les gouvernements rendent des comptes sur les engagements qu'ils ont pris et sur la manière dont leurs lois et leurs actions font obstacles à l'égalité des genres. Elles permettent aussi d'exiger qu'ils continuent à faire progresser, petit à petit, l'égalité des genres, notamment en s'alignant sur les normes internationales énoncées dans le droit international relatif aux droits humains.

ENCADRÉ 7: CONNAISSEZ VOS LOIS: ÉTUDE DE CAS - AFRIQUE DU SUD

En Afrique du Sud, comme dans de nombreux autres pays, le gouvernement doit suivre les dispositions de la Constitution dans tout ce qu'il entreprend, y compris dans l'élaboration des lois, dans leur mise en œuvre, et dans la prestation de services publics. Toute pratique gouvernementale qui contredit la Constitution est considérée comme invalide.

L'article 9 de la Déclaration des droits est inscrit dans la Constitution sud-africaine et garantit le droit à l'égalité pour toutes et tous. Il interdit à l'État et à tout autre acteur non étatique de discriminer injustement quiconque sur la base d'un ou plusieurs motifs, tel que la race, le genre, le sexe, la grossesse, l'état matrimonial, l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, la conscience, la croyance, la culture, la langue et la naissance.

Sachant qu'il s'agit de la loi suprême, la Constitution sud-africaine exige que le gouvernement, par le biais de ses processus législatifs, mette en place une nouvelle législation qui permette d'appliquer les dispositions et protections constitutionnelles.

Il est également important de se familiariser avec les dispositions de la législation, car parfois une législation qui vise à promouvoir l'égalité des genres peut également contenir des dispositions qui lui font obstacle. Par exemple, l'article 20(1)(a) de la loi sur les délits sexuels, promulgué pour réglementer les délits sexuels, criminalise également les professionnel.les du sexe et leurs clients.

Législation qui affecte l'égalité des genres:

- Loi nationale 61 de 2003 sur la santé
- Loi de 2000 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste
- Loi de 1998 sur l'équité en matière d'emploi
- Loi de 2007 sur le droit pénal (délits sexuels et questions connexes)
- Loi de 1998 sur la violence domestique.

1.5.1 L'égalité des genres dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains

Les instruments internationaux relatifs aux droits humains fixent les normes, les standards et les principes pour faire progresser les droits humains, y compris ceux concernant l'égalité des genres. Il est important de les comprendre afin de pouvoir les comparer avec les engagements qu'ont pris nos gouvernements et d'articuler notre plaidoyer autour des domaines qui nécessitent des améliorations.

Les instruments internationaux relatifs aux droits humains ci-dessous sont pertinents pour l'égalité des genres :

- **La Déclaration universelle des droits humains** applique tous les droits et toutes les libertés de la même manière aux hommes et aux femmes et interdit la discrimination en raison de leur sexe. Ces libertés et droits comprennent l'égalité de rémunération pour un travail égal, le droit à la santé et le droit à l'éducation pour toutes et tous.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,** également connue sous le nom de **Déclaration internationale des droits des femmes,** a été adoptée par l'Assemblée générale en 1979. Cette Convention condamne toute forme de discrimination à l'égard des femmes et réaffirme l'importance de garantir l'égalité femme-homme dans les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civils. La Convention cible la culture et la tradition en tant que forces influentes façonnant les rôles de genre et les relations familiales, et il s'agit du premier traité sur les droits humains qui affirme les droits reproductifs des femmes.
- **La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés lors de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes en 1995** et représentent le modèle le plus progressiste dont nous disposons en faveur de l'égalité des genres. L'accord non contraignant identifie 12 thèmes prioritaires pour lesquels une action est nécessaire pour lutter contre les inégalités entre les genres : la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, les droits humains, les médias, l'environnement et les filles. La réalisation des engagements dans les 12 domaines prioritaires du Programme d'action de Beijing fait partie intégrante de l'Objectif de développement durable (ODD) 5. Voir ci-dessous.
- **La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes** est une déclaration non contraignante émise par l'Assemblée générale des Nations Unies, et est destiné à renforcer les engagements des États concernant leur participation au niveau international et l'élaboration de politiques concernant les violences faites aux femmes.
- **Les Objectifs de développement durable L'objectif 5 des ODD, "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles",** fixe six cibles clés pour 2030 :
  - 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
  - 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
  - 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
  - 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
  - 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
  - 5.6 Assurer l'accès de toutes et tous aux soins de santé sexuelle et reproductive et faire en sorte que chacun.e puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

Moyens de mise en œuvre

- 5.A Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit national
- 5.B Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.C Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

- Plusieurs **résolutions du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre,** ainsi que **les déclarations des Nations Unies sur les droits des personnes LGBTQ +**
- **Les Principes de Jogjakarta,** créés en 2006, traitent d'un ensemble de normes internationales relatives aux droits humains et de leur application aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Le 10 novembre 2017, un groupe d'expert.es a publié des principes supplémentaires, reflétant les évolutions post-2006 dans le droit international relatif aux droits humains et dans sa pratique. **Les Principes de Jogjakarta plus 10** contiennent également 111 «obligations additionnelles des États» liées à des domaines tels que la torture, le droit d'asile, le droit à la vie privée, la santé et la protection des personnes qui défendent les droits humains. Le texte intégral des Principes de Jogjakarta et des Principes de Jogjakarta + 10 est disponible sur : **http://yogyakartaprinciples.org/principles-fr/**

1.5.2 L'égalité des genres dans les instruments régionaux relatifs aux droits humains[11]

- **Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo),** a été créé par l' Union africaine en 2005, pour garantir les droits des femmes dans leur totalité, y compris le droit de participer aux processus politiques, l'égalité sociale et politique avec les hommes, une autonomie améliorée dans leurs décisions en matière de santé reproductive et la fin des mutilations génitales féminines.
- Dans les Amériques, la **Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes** (Convention de Belém do Pará) reconnaît le droit des femmes de ne subir aucune violence dans la sphère publique et privée.
- **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d' Istanbul, 2011)** reconnaît que le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, les crimes d'honneur, les mutilations génitales et toute autre forme de violence constituent des violations graves des droits humains et sont "un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes."

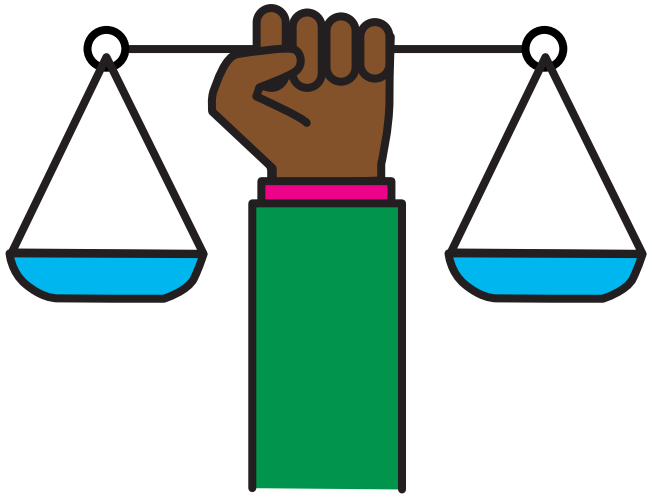

11. Aucun mécanisme intergouvernemental régional dans la région Asie-Pacifique ne correspond à ceux qui existent en Europe, en Afrique et dans les Amériques. La Déclaration des droits de l'Homme de l'ASEAN couvre 10 pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et peut être trouvée ici : https://www.asean.org/storage/images/ASEAN_RTK_2014/6_AHRD_Booklet.pdf (accessed 16/03/2021)

UNITÉ 2 : MODULE DES FORMATEURS DE REAct GENRE

Assurez-vous d'avoir lu le module pour tou·tes les utilisateur·rices avant d'entamer la lecture de celui-ci. Il vous faudra également avoir une excellente connaissance du 'module des REActeurs et des Responsables de la mise en oeuvre de REAct Genre', et vous y référer dans le cadre d'une éventuelle formation à REAct Genre.

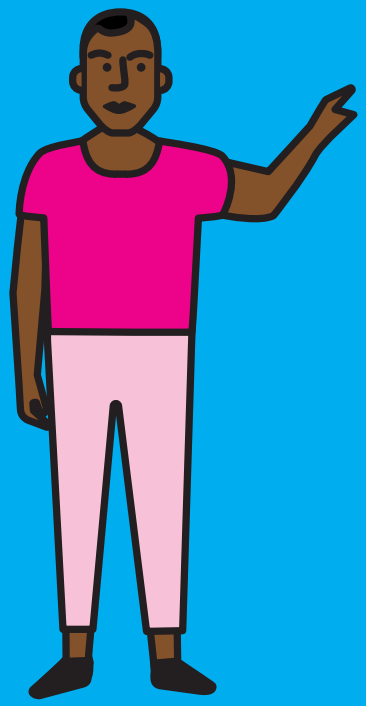

"Les professionnelles et professionnels du sexe subissent de fréquents abus sexuels et de fréquentes violations de leurs droits de la part de leur clients. Où se rendre, dans de telles situations? Si elles se rendent à la police, elles seront arrêtées. Si elles se rendent dans des centres de santé publics, elles devront essuyer des remontrances de la part des prestataires de santé. Comment peuvent-elles se protéger des maladies sexuellement transmissibles et de la violence?"

Une professionnelle du sexe, Myanmar

2.0 INTRODUCTION : VOUS PRÉPARER EN TANT QUE FORMATRICE OU FORMATEUR DE REAct GENRE

Cette introduction n'a pas vocation à être une formation, elle sert plutôt à vous guider, en tant que formatrice ou formateur, et à vous aider à vous préparer à former d'autres personnes.

Pour guider vos sessions de formation, veuillez utiliser le **PowerPoint REAct Genre**. Des diapositives supplémentaires se trouvent dans la **présentation PowerPoint principale de la formation REAct**.

Informations complémentaires pour les formatrices et formateurs :

Le Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T1 : Introduction pour les formateurs fournit des informations détaillées sur les méthodologies de formation et des conseils pour les formatrices et les formateurs de REAct.

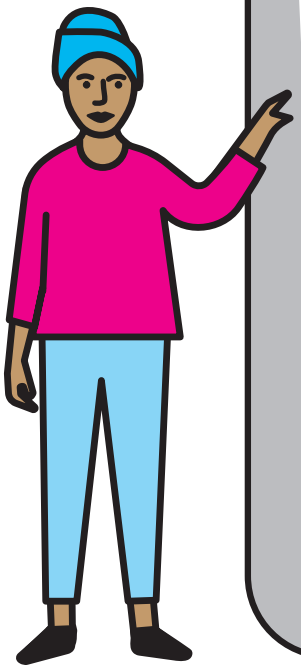

LISTE DE CONTRÔLE : VOUS PRÉPARER EN TANT QUE FORMATRICE OU FORMATEUR REAct GENRE

Ce module vous aidera à :

- ✔ Réfléchir à vos propres préjugés et opinions personnelles concernant le genre et la diversité des genres, et à préparer des conseils et des astuces pour répondre aux besoins, aux droits et aux opinions de vos participantes et participants
- ✔ Vous poser les bonnes questions pour vous aider à comprendre vos participantes et participants (qui sont-il.elles, ce qu'il.elles savent, comment il.elles se sentent)
- ✔ Adapter vos sessions, vos approches et les supports de formation au contexte du pays, y compris les présentations (par vous ou par un.e expert.e local.e) sur les questions relatives au genre dans le pays; les lois, les politiques et les pratiques qui servent à faire progresser ou à faire obstacle à l'égalité des genres, et leur impact sur la vulnérabilité au VIH
- ✔ Comprendre le contexte dans lequel vous allez organiser la formation et adapter les supports de formation en conséquence.

Examinez et confrontez-vous à vos propres préjugés en matière de genre

Quel que soit le degré de 'tolérance' ou de progressisme dont vous pensez faire preuve, une chose est sûre : nous sommes toutes et tous biaisé.es et porteur.euses de préjugés. Avant de former des partenaires à l'utilisation de REAct Genre, assurez-vous d'examiner et de commencer à vous confronter à vos propres préjugés. Par exemple :

- Vous êtes-vous déjà demandé.e si, pendant les formations, vous traitiez les personnes différemment selon qu'elles sont homme ou femme ? Sur qui comptez-vous (ou qui choisissez-vous) pour prendre la tête des groupes ? Pour prendre des notes ? Pour servir les rafraîchissements ?
- Avez-vous déjà travaillé avec des personnes transgenres et de diverses identités de genre ? Pouvez-vous les inclure et les respecter, en utilisant par exemple les noms et pronoms adaptés à leur identité ?
- Vous sentez-vous capable de transmettre la notion de genre comme étant un éventail d'identités possibles à un public qui peut être mal informé ou potentiellement hostile à l'égard des personnes transgenres/de diverses identités de genre et à l'idée qu'il puisse exister plus de deux genres ?
- Avez-vous réfléchi aux traditions ou aux normes genrées de votre communauté qui peuvent nuire aux femmes, aux filles, aux personnes LGBTQ +, aux professionnel.les du sexe et à d'autres personnes? Qu'est-ce que cela provoque en vous ?

En tant que formatrice ou formateur, vous êtes en mesure de lutter contre les préjugés, de renforcer l'acceptation et de former les REActeurs à répondre aux préjugés relatifs au genre dans leur vie de tous les jours. Les conseils en matière d'animation dans l'*encadré 8* vous aideront à le faire.

Connaissez vos participantes et participants et adaptez votre formation REAct Genre en conséquence

ENCADRÉ 8 : CONSEILS POUR L'ANIMATION DE LA FORMATION REACT GENRE

- Soyez conscient.e de l'équilibre entre hommes et femmes dans la salle, de qui parle le plus, et de la dynamique de genre au sein du groupe
- Soyez conscient.e et à l'aise avec les méthodologies faisant usage de groupes homogènes (constitués uniquement de femmes ou d'hommes) ou de groupes mixtes
- Soyez conscient.e de l'impact que peut avoir un déséquilibre entre les sexes, ou si une conversation est dominée par un groupe en particulier - et sachez comment rétablir l'équilibre
- Dans toute formation qui traite des violences basées sur le genre (même de façon assez théorique), il y aura des personnes dans le groupe qui auront elles-mêmes été victimes de ces violences, et la conversation pourrait déclencher une réaction. Vous devez en être conscient.e et savoir réagir avec tact.

Il est important de prendre en compte le profil des personnes qui participent et d'adapter votre formation et vos supports en conséquence, par exemple :

- Le sexe et l'âge des personnes, d'où elles viennent, ce qu'elles font et le rôle qu'elles vont jouer dans REAct. Sont-elles un REActeur, un.e gestionnaire de programme ou un.e influenceur.euse ?
- Leur niveau de connaissances et d'expérience dans le travail sur les questions d'égalité des genres et de diversité des genres
- Leur attitudes à l'égard du genre et de l'égalité des genres
- Au-delà des personnes prises individuellement, la composition du groupe sera importante – y a t'il une homogénéité ou une mixité des genres au sein du groupe ?
- Parlez avec le personnel de chaque organisation REAct pour en savoir plus sur les participant.es. Vous pourrez éventuellement demander aux participantes et participants de remplir une brève fiche d'évaluation pré-formation. Vous trouverez un exemple d'évaluation relative au genre pré- et post- formation dans l'*Encadré 9*.

ENCADRÉ 9 : FICHE D'ÉVALUATION PRÉ- ET POST-FORMATION : ATTITUDES À L'ÉGARD DU GENRE ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Pour évaluer les attitudes des participant.es à l'égard du genre et de l'égalité des genres, demandez-leur de compléter l'évaluation suivante avant la formation, puis à nouveau après la formation. Cela vous aidera à comprendre les participant.es avant la formation, et de voir comment leurs opinions peuvent avoir changé suite à la formation.

Évaluation relative à l'égalité des genres

Réfléchissez à ce que vous pensez des questions suivantes et écrivez :

A si vous êtes d'accord

P si vous êtes en partie d'accord

D si vous n'êtes pas d'accord

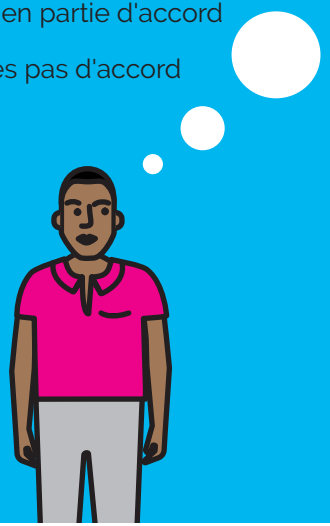

À MON AVIS :

1. Les hommes et les femmes sont égaux et devraient pouvoir faire les mêmes choses.
2. Les femmes transgenres sont des femmes et les hommes transgenres sont des hommes.
3. Il est de la responsabilité de la femme d'éviter de tomber enceinte. Les hommes n'ont pas à se préoccuper des questions de procréation.
4. Un homme devrait avoir le dernier mot sur les décisions prises dans son foyer.
5. Le fait d'être un homme ou une femme est déterminé par le sexe avec lequel une personne naît.
6. Je n'aurai jamais d'ami.e gay, lesbienne ou transgenre.
7. Lorsque les femmes, les personnes de diverses identités de genre ou transgenres obtiennent des droits, elles enlèvent des droits aux hommes.
8. Lorsqu'une femme, une personne de diverses identités de genre ou transgenre est agressée sexuellement, elle a généralement fait quelque chose d'inconscient pour se mettre dans cette situation.
9. L'égalité des genres menace les cultures, les traditions et les identités. Les choses doivent rester telles qu'elles sont.

Comprenez le contexte dans lequel vous allez animer la formation

Il est essentiel de comprendre le contexte dans lequel REAct Genre sera mis en place et mis en œuvre (voir **le Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T1.1 : Adapter la formation REAct au contexte local**). Les types de discrimination et de violence basées sur le genre auxquelles les personnes marginalisées sont exposées diffèrent selon le groupe de population, selon le pays et selon le contexte communautaire. Afin de refléter cela, nous vous conseillons vivement de demander à des représentant.es reconnu.es des organisations locales de femmes et/ou de défense des droits humains, ou à d'autres expertes et experts locaux en matière de genre, de faire une présentation dans le cadre de l'atelier. Ces personnes peuvent partager leurs connaissances sur les défis et les opportunités d'aborder la discrimination et la violence basées sur le genre d'une manière qui est entièrement adaptée au contexte du pays. Il existe des opportunités spécifiques pour cela qui sont intégrées dans la formation. Parcourez les sessions et préparez des supports à l'avance. Des exemples figurent ci-dessous :

- **Unité 2.2.2 Analyse du contexte (relatif au genre)**
  Préparez une présentation ou invitez une experte ou un expert local.e à présenter une analyse de la situation relative au genre et aux violences basées sur le genre dans le pays dans lequel vous animez la formation.
- **Unité 2.5.1 Responsabilité de l'État**
  Invitez une experte ou un expert en genre et en droit à préparer puis présenter les engagements juridiques et politiques que l'État a pris pour faire progresser l'égalité entre les genres. Ceci comprend : une évaluation de l'environnement juridique sur les lois, les politiques, la jurisprudence et les pratiques institutionnelles dans le pays; les engagements internationaux que les États ont pris à l'égard des instruments régionaux et internationaux relatifs à la promotion de l'égalité des genres ; les lois qui portent atteinte à l'égalité des genres, (comme les lois qui criminalisent le travail du sexe et l'homosexualité) et les lois qui ne tiennent pas compte des déséquilibres entre les sexes (comme la transmission volontaire du VIH – qui affecte les femmes de façon disproportionnée).
- Lorsque des scénarii sont utilisés pendant la formation, révisez ou développez de nouveaux scénarii inspirés de situations réelles vécues par des personnes bénéficiaires des programmes REAct dans le pays ou le contexte dans lequel vous animez la formation.
- Identifiez et réfléchissez à la manière dont les membres de cette communauté comprennent les rôles et les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques, et comment ils se sentiront par rapport à la façon dont cela est abordé dans REAct. Le cas échéant, adaptez les sessions ou préparez-vous à approfondir le sujet.

DES RESSOURCES UTILES

Frontline AIDS - Guide de bonnes pratiques : Pour une programmation VIH transformatrice en matière de genre

Cadre d'action ALIV(H)E – Actions Linking Initiatives on Violence against Women and HIV Everywhere (en anglais)

IPPF - Boîte à outils d'évaluation du genre

ONUSIDA – Gender Assessment Tool/Outil d'évaluation relative au genre (en anglais)

Aidsfonds –The Big Picture: A guide for gender transformative HIV programming (en anglais)

Gender-based Violence AoR - Tools and Resources on GBV and Gender (en anglais)

2.1 ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE REAct GENRE

Aperçu de la session : (Diapositive 2)

Cette session vise à présenter REAct Genre aux participantes et participants pour leur permettre de commencer à réfléchir à la façon dont cette formation peut être utile à leurs organisations et à leurs communautés. Rappelez-vous qu'en amont de la formation REAct Genre, les participant.es ont reçu la formation REAct principale et se sont familiarisé.es avec le **Guide de l'utilisateur de REAct.**

Temps nécessaire :

- 90 minutes

Méthodes :

- Présentation en plénière
- Discussion en plénière
- Travaux de groupe

Matériel nécessaire :

- **La présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Des exemplaires de l'introduction à REAct Genre et de l'Unité 1 : Module pour tous les utilisateurs
- Le programme de l'atelier
- La fiche pré-formation d'évaluation relative au genre (optionnel)
- Des feuilles mobiles, des marqueurs, des post-it, des stylos et du ruban adhésif

Further information for trainers:

✔ **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T2 : Bienvenue et introduction à REAct**

2.1.1 Accueil et présentations (Diapositives 3 à 7)

Diapositive 3

- **Accueillez** les participant.es et **présentez-vous** en disant quels sont vos pronoms (par exemple, ils/eux, elle/elle, il/lui) et par quel nom vous aimez que l'on vous appelle. Présentez de la même manière les présentatrices et présentateurs que vous avez invité.es.
- Proposez une **activité pour aider les participantes et participants à se présenter.** Demandez aux participant.es de faire équipe avec une personne qu'ils ou elles ne connaissent pas et donnez aux paires cinq minutes pour apprendre à se connaître, y compris par quels **pronoms** et quel **nom** chaque participant.e aimerait être appelé.e. Rassemblez le groupe et demandez à chaque personne de présenter brièvement son ou sa partenaire.
- Abordez les **questions de logistiques/ d'intendance,** telles que où se trouvent les toilettes, etc.
- Assurez-vous que chaque participant.e dispose bien d'une copie du programme de l'atelier, **de l'introduction à REAct Genre et de l'Unité 1 : Module pour tous les utilisateurs.**

Diapositive 4

- Demandez au groupe de réfléchir aux règles de base/aux valeurs partagées et assurez-vous que celles-ci favorisent un espace d'apprentissage égalitaire et respectueux pour toutes et tous.

Listez-les sur un tableau à feuilles mobiles et collez la liste à un endroit où elle peut être facilement vue pendant toute la durée de la formation.

Diapositive 5

- Passez en revue le **programme de l'atelier** (celui-ci peut être inclus dans la diapositive 5). Assurez-vous que tou.tes les participants et participantes savent clairement ce qui sera abordé et ce qui est attendu dans le cadre de la formation. Demandez s'il y a autre chose que les participant.es espéraient aborder. Si tel est le cas, notez-le et (si possible) essayez de l'inclure dans l'une des sessions, ou renvoyez les participant.es à d'autres sources d'informations si vous le pouvez.

BUTS ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

Comprendre (savoir/connaissances) :

- qui sont les personnes, dans toute leur diversité, les plus touchées par la discrimination et les violences basées sur le genre.
- quelles sont les différentes formes de discrimination et de violences basées sur le genre auxquelles sont confrontées les personnes dans le contexte du VIH et de l'accès aux services de santé et de protection.
- comment REAct Genre peut contribuer à la riposte au VIH dans le contexte de notre pays et quel est notre rôle dans sa mise en œuvre.

Démontrer un savoir-faire (compétences) sur :

- comment documenter les inégalités entre les genres qui entravent l'accès aux services.
- comment répondre aux inégalités entre les genres, à la stigmatisation, à la discrimination et aux violences, et comment orienter les client.es vers des services adaptés.

Diapositive 6

- Passez en revue **les buts et les objectifs de l'atelier.**

Diapositive 7

- En option : Demandez aux participant.es de remplir **la fiche d'évaluation pré-formation : Les attitudes sur le genre et l'égalité des genres**. Voir *Encadré 9*, à la page 28.
- Expliquez que chacun et chacune d'entre nous développe sa propre compréhension du genre dès l'enfance. Les messages et les traditions associés au genre sont des reflets complexes de la société, de la famille, de la culture, de la communauté et d'autres moteurs de la socialisation.
- Il est important de tenir compte de nos propres expériences et croyances sur le genre.
- Demandez aux participant.es de passer quelques minutes à réfléchir aux neuf déclarations présentées et à y répondre honnêtement selon leur opinion personnelle.
- Dites aux participant.es que leur réponse ne sera pas partagée; il leur revient de réfléchir à leur ressenti. Expliquez-leur qu'il pourrait être intéressant de revoir leurs réponses après la formation.

2.1.2 Qu'est-ce que REAct Genre et quels en sont les avantages ?

Présentation : Qu'est-ce que REAct Genre et quels en sont les avantages ? (Diapositives 8 à 10)

Utilisez la présentation PowerPoint pour présenter REAct Genre aux participant.es ainsi que ses avantages et demandez s'il y a des questions.

Orientez les participant.es vers les sections suivantes :

- ✓ **REAct Genre : Introduction à REAct Genre**
- ✓ **REAct Genre, Unité 1, Section 1.1 : Pourquoi est-il important de se concentrer sur les violences et la discrimination basées sur le genre?**
- ✓ **REAct Genre, Unité 1, Section 1.2 : Quels sont les avantages de l'intégration du genre dans le programme REAct?**

2.1.3 Comprendre le sexe, le genre et la sexualité

Présentation : Comprendre le sexe, le genre et la sexualité/ l'orientation sexuelle : les concepts clés et la façon dont ils interagissent entre eux (Diapositives 11 à 12)

- Présentez quelques définitions clés et reconnaissez auprès des participant.es qu'il **s'agit**

d'un sujet complexe! Rassurez-les sur le fait que chaque domaine sera abordé l'un après l'autre et qu'il est normal de se sentir confus.e ou même mal à l'aise si certaines de ces informations sont nouvelles à leurs yeux. **Il est également important de rappeler aux participant.es les règles de base concernant le respect des autres et de leurs expériences.**

- Introduisez/soulignez l'idée que le sexe et le genre sont un continuum plutôt que binaires. Souvent, les participant.es «savent» que le genre (en tant que construction sociale) change au fil du temps et d'un endroit à l'autre - mais certain.es participant.es peuvent ne pas être au courant que le sexe aussi peut changer - grâce à l'utilisation d'hormones et à la chirurgie – et qu'il existe plus que les seules catégories homme ou femme. Par conséquent, assurez-vous que lorsque nous parlons de «sexe biologique», ce ne soit pas présenté comme un concept binaire fixe. De même, lorsque nous parlons des caractéristiques biologiques des femmes et des hommes (par exemple, le fait que les femmes peuvent avoir leurs règles, concevoir, être enceintes et accoucher), sachez que certains hommes transgenres, certaines personnes intersexes ou de diverses identités de genre peuvent également avoir des caractéristiques corporelles leur permettant d'exécuter ces fonctions.
- Utilisez la matrice (*Figure 2 et Diapositive 12*). Affichez d'abord les quatre catégories principales (sexe, genre, orientation sexuelle et pratiques sexuelles) et résumez ces concepts clés et la façon dont ils interagissent.

Figure 2. Sexe, genre et sexualité/orientation sexuelle

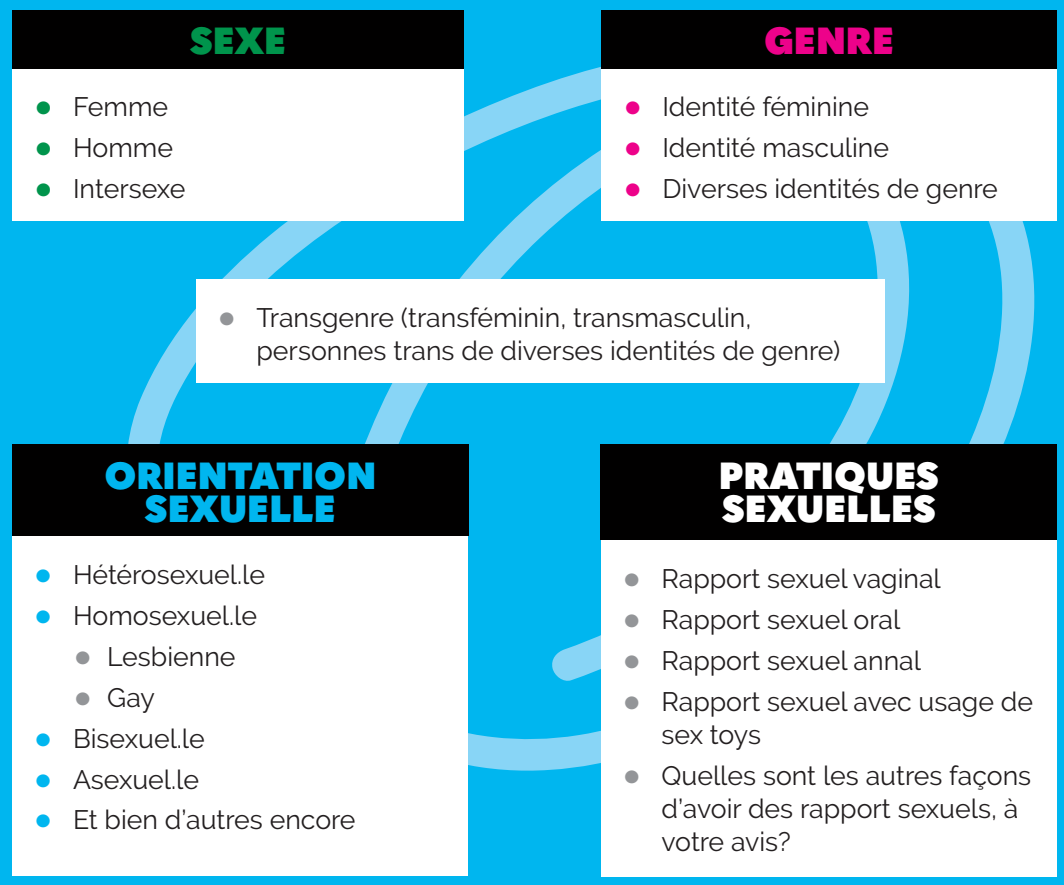

Activité : remplir la matrice

- Demandez aux participant.es de travailler en petits groupes pour énumérer quelles sont les options, à leurs yeux, pour chacune des quatre catégories principales, avant de cliquer ensuite pour afficher les listes ci-dessous.
- Assurez-vous que les participant.es comprennent bien et sont à l'aise avec les concepts de sexe, de genre, d'identité de genre et de sexualité/ orientation sexuelle.

Assurez-vous que les messages clés dans l'*Encadré 10* aient bien été abordés.

Orientez les participant.es vers la section suivante :

REAct Genre, Unité 1, Section 1.3.1 : Qu'entend-on par sexe, genre et sexualité?

ENCADRÉ 10 : LES MESSAGES CLÉS À PROPOS DU SEXE, DU GENRE ET DE LA SEXUALITÉ :

- Le mot **« sexe »** est une étiquette qui fait référence au **corps ou à l'anatomie** - une combinaison d'organes reproducteurs, de caractéristiques corporelles, d'hormones et de différences génétiques (les chromosomes) avec lesquelles une personne naît et qui se développent au moment de la puberté.
- Les personnes sont généralement censées s'identifier à l'**identité de genre** qui leur a été attribuée à la naissance selon leur anatomie externe (leur sexe). **Les sociétés attribuent des rôles, des comportements, des activités, des caractéristiques et des opportunités selon ce qu'elles jugent être adapté à chaque identité de genre.** Par exemple, on apprend aux garçons à être durs et aux filles à être gentilles et bienveillantes. Parfois, ces attentes ne correspondent pas à la façon dont une personne s'identifie ou se sent et cette personne peut s'exprimer autrement que ce que les normes, les traditions ou les coutumes lui dictent au sein d'une société.
- Ces **rôles et comportements sont réitérés tout au long de la vie d'une personne**, et la façon dont les filles sont sociabilisées pour être «féminines» et les garçons pour être «masculins» (ou la façon dont elles et ils apprennent à se conformer aux normes de genre) est appelée «genre».
- Il est important de comprendre que **les rôles et les normes de genre ne sont pas fixes.** Ce que «signifie» être un «homme» ou une «femme» est variable et peut changer au fil du temps, d'une culture à l'autre, d'une sous-culture à l'autre.
- Il est important de **faire la distinction entre ce que la société a construit/créé pour chaque identité de genre par le biais de rôles de genre pré-établis, et ce qui est l'objet de caractéristiques corporelles ou anatomiques.**
- **«L'orientation sexuelle»** indique par qui une personne est attirée, par exemple : par des personnes d'un sexe différent du leur (pour les personnes hétérosexuelles); par le même sexe (pour les personnes lesbiennes ou gays); par les deux sexes ou plus (les personnes bisexuelles), en plus de nombreuses autres orientations sexuelles possibles. L'injonction selon laquelle les hommes devraient être attirés par les femmes et les femmes par les hommes est appelée l'**«hétéronormativité»**.
- **L'identité de genre** est la façon dont nous nous sentons profondément, dont nous expérimentons notre propre genre. Lorsque l'identité de genre d'une personne est la même que celle qui lui a été attribuée à la naissance selon ses caractéristiques sexuelles, elle est **cisgenre**. Lorsque ce n'est pas le cas, la personne est **transgenre**. L'identité de genre se situe sur un large spectre qui va au-delà du

binaire masculin et féminin, et qui comprend les personnes qui n'ont pas de genre et les personnes qui en ont plusieurs. **Les personnes qui ont diverses identités de genre** constituent un groupe qui inclut des personnes qui se situent sur toute l'étendue du spectre des identités de genre.

- On peut confondre le fait d'être transgenre avec le fait d'être gay, en particulier dans les sociétés où les deux sont considérés comme illégaux. Cependant, être transgenre ne présuppose pas une orientation sexuelle spécifique - quelle que soit leur identité de genre, les personnes peuvent être hétérosexuelles (« hétéros »), lesbiennes, gays, bisexuelles, queer, asexuelles, entre autres possibilités.
- On prend de plus en plus conscience du fait que non seulement l'identité de genre peut changer, mais également le sexe biologique, et plutôt que d'être **binaires** (c'est-à-dire avec seulement deux options), **les concepts de sexe, d'identité de genre et d'expression de genre sont considérés comme appartenant à un continuum.**
- **Le sexe peut être changé grâce à une intervention médicale** (le traitement hormonal, la chirurgie d'affirmation de genre).
- De même, les **présupposés concernant les préférences et les comportements sexuels (l'orientation sexuelle) des hommes et des femmes sont également plus fluides que ne le suppose l'hétéronormativité binaire**, selon laquelle les hommes devraient ressentir une attirance sexuelle envers les femmes et les femmes envers les hommes.
- Il existe tout **un éventail d'identités de genre, d'orientations sexuelles et d'expressions de genre.** En ce sens, le genre au sens large se réfère non seulement à l'identité de genre, mais aussi aux normes et aux rôles de genre qui définissent les relations et les dynamiques de pouvoir entre les personnes en raison de la façon dont leurs communautés les définissent et de la façon dont elles identifient et comprennent elles-mêmes leur identité de genre.

2.1.4 Définition de l'égalité des genres et de l'inégalité entre les genres

Discussion en plénière :

- Invitez les participant.es à proposer une **définition de l'égalité des genres**, en donnant quelques exemples.

Présentation : qu'est-ce que l'égalité des genres ?

(Diapositive 13)

- Après la présentation/discussion sur l'égalité des genres, invitez les participant.es à proposer **une définition de l'inégalité entre les genres**, en donnant quelques exemples.
- Incitez à la réflexion en posant les questions suivantes :
  - De quelles manières, entre autres, l'inégalité entre les genres se manifeste-t-elle dans votre société ?
  - Quels emplois sont considérés comme des emplois typiquement masculins ou typiquement féminins ? Parmi ces emplois, lequel a le statut le plus important, inspire le plus de respect et permet d'obtenir le salaire le plus élevé ?
  - Comment les rôles et les responsabilités domestiques sont-ils répartis entre les hommes et les garçons et les femmes et les filles ? Quel impact cela a t'il sur ce que les personnes d'un genre différent peuvent ou ne peuvent pas faire ?

- Comment la religion, les pratiques traditionnelles et les lois affectent-elles les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre ?

Présentation: Qu'est-ce que l'inégalité entre les genres?

(Diapositive 14)

- Faites en sorte que les participant.es comprennent et s'accordent sur le fait que, bien entendu, l'inégalité entre les genres peut avoir des implications négatives pour tout le monde, y compris pour les hommes et les garçons. Cependant, ce sont les femmes et les filles qui portent le plus lourd fardeau en matière d'inégalité entre les genres, ainsi que les personnes qui transgressent ou ne se conforment pas aux normes de genre/normes sexuelles - y compris les personnes de diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre, et celles qui ont diverses caractéristiques sexuelles, les professionnel.les du sexes et les femmes usagères de drogues.

Assurez-vous que les messages clés dans l'*Encadré 10* aient bien été abordés.

Orientez les participant.es vers la section suivante :

REAct Genre, Unité 1, Section 1.3.2 : Qu'entend-on par l'égalité et l'inégalité entre les genres?

ENCADRÉ 11 : MESSAGES CLÉS À PROPOS DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

- **L'égalité des genres** signifie que les enfants, les jeunes et les adultes, quels que soient leur âge, leur orientation sexuelle et leur identité de genre, ont les mêmes droits et les mêmes opportunités.
- Cela signifie que les personnes ont la même valeur, qu'elles ont le même pouvoir de faire des choix et qu'elles ne sont pas limitées par leur genre. Par exemple, toute personne, que ce soit une fille, un garçon, une personne de diverses identités de genre, peut aller à l'école de la même façon et s'attendre à recevoir une instruction de qualité identique et des possibilités d'apprentissage similaires.
- **Les communautés bénéficient de l'égalité des genres.** L'égalité est importante car elle permet de prévenir la discrimination, la stigmatisation et la violence. Elle permet aux communautés d'être plus sûres et plus saines, avec les personnes traitées avec dignité, respect et équité dans toute leur diversité.

2.1.5 Les avantages et les inconvénients d'intégrer une perspective de genre à REAct

Activité : Les avantages et les inconvénients d'intégrer une perspective de genre à REAct (Diapositive 15)

- Demandez aux participantes et aux participants de se mettre par deux ou trois et de réfléchir aux éventuels avantages et inconvénients d'intégrer une perspective de genre à REAct et à leur programme REAct.
- Discutez des réponses en plénière et, le cas échéant, ajoutez les idées inscrites dans le *Tableau 3* (diapositive 16) si elles ne sont pas mentionnées par les participant.es. Demandez aux participant.es de proposer des idées sur la façon dont les inconvénients peuvent être abordés/surmontés.

Orientez les participant.es vers la section suivante :

REAct Genre, Unité 1, Section 1.2 : Quels sont les avantages de l'intégration du genre dans le programme REAct ?

ENCADRÉ 12 : MESSAGES CLÉS À PROPOS DE L'INÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

- **« L'*in*égalité entre les genres »** décrit la situation où certaines personnes ont plus de pouvoir, de valeur et d'importance que d'autres en raison de leur genre.
- Le système qui valorise et attribue un plus grand pouvoir aux hommes par rapport aux femmes est appelé **« patriarcat ».**
- **Le patriarcat est soustendu par des structures et des normes qui privilégient les hommes par rapport aux femmes :** ils ont un meilleur accès et un meilleur contrôle sur les ressources, tandis que le travail (et le corps) des femmes sont considérés comme ayant moins de valeur.
- Dans une société patriarcale, les normes de genre, les exigences sociales et les croyances traditionnelles **limitent le pouvoir et le rôle des femmes dans la prise de décision,** dans leur capacité à s'exprimer, à participer à la vie publique et à influencer leur vie personnelle et celle de leurs enfants.
- Souvent, le patriarcat rend les **femmes dépendantes socialement et économiquement de leur mari** ou des membres masculins de la famille.
- **Les femmes** peuvent ne pas être en mesure de prendre des décisions concernant leur propre corps ou leur santé (ou celle de leurs enfants) et **peuvent être soumises à des pratiques traditionnelles malsaines ou dangereuses,** telles que les mutilations génitales féminines/l'excision, les mariages d'enfants, les mariages précoces ou forcés. Ces pratiques discriminatoires et néfastes sont souvent normalisées et acceptées - parfois même protégées par la société en tant que normes culturelles, et elles peuvent être extrêmement difficiles à changer.
- De même, **les personnes dont le genre ou l'identité sexuelle et/ou les pratiques ne sont pas conformes aux normes de la société sont souvent confrontées à l'exclusion et à la discrimination.**

Tableau 3 : Avantages et inconvénients d'intégrer une perspective decgenre

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
• Permet d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives au genre pour appuyer le développement d'actions efficaces pour lutter contre les inégalités entre les genres • Permet d'aider à atteindre un équilibre entre les genres dans les activités et d'en faire le suivi • Permet d'appuyer la participation active et égale de toutes les personnes, y compris les femmes, les professionnel.les du sexe, les personnes LGBTQ + et les personnes vivant avec le VIH, quel que soit leur niveau dans la société • Permet de promouvoir et de protéger les droits de toutes les personnes dans toute leur diversité.	• Les sujets peuvent être délicats et difficiles à aborder • Les communautés peuvent ne pas être d'accord ou ne pas comprendre pourquoi nous travaillons pour appuyer l'égalité des genres • La compréhension et la réponse aux questions de genre peuvent rester des «pansements» superficiels, sans conduire à un changement significatif • Risque de réaction/renforcement des normes de genre inéquitables de la part de groupes conservateurs.

Rappel à l'attention des participantes et des participants : Tous les programmes REAct ont été conçus pour les adultes. Si vous entendez parler ou êtes sollicité.es par un.e enfant qui souhaite signaler une violation des droits humains, veuillez vous référer à la politique de protection de l'enfance de votre organisation et/ou signalez-le aux autorités compétentes, telles que la police, les services sociaux ou les services de protection de l'enfance.

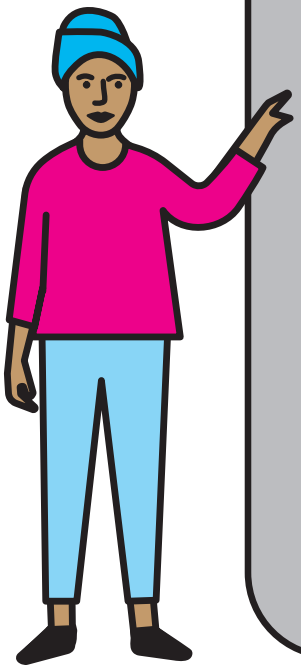

LISTE DE CONTRÔLE DE L'UNITÉ 2.1 :

Bienvenue et introduction à REAct Genre

(Diapositive 17)

- ✔ Nous connaissons nos formateur.rices et nos collègues participant.es
- ✔ Nous comprenons le programme, les buts et les objectifs de l'atelier
- ✔ Nous avons une vue d'ensemble de REAct Genre, nous savons pourquoi le guide a été développé, ainsi que ses buts et objectifs
- ✔ Nous comprenons les avantages de REAct Genre pour les organisations de mise en œuvre, pour les client.es et pour la riposte au VIH dans notre pays
- ✔ Nous avons une compréhension des concepts relatifs au sexe, au genre, à la sexualité et à l'égalité/inégalité entre les genres
- ✔ Nous pouvons expliquer les avantages et les inconvénients d'intégrer une perspective de genre dans notre travail avec REAct ainsi que la façon dont nous pouvons utiliser les données pour contribuer à faire progresser l'égalité des genres dans notre pays.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les domaines ont bien été abordés.

2.2 COMPRENDRE NOTRE CONTEXTE

Aperçu de la session : (Diapositive 18)

Cette session vise à positionner l'égalité et les inégalités entre les genres dans le contexte du pays en examinant les principales formes de discrimination et de violences basées sur le genre au sein des communautés des participant.es, ainsi que leurs causes et leur impact. Les participant.es discutent également des recommandations à faire pour que cela change et de ce que leurs organisations peuvent faire pour contribuer à faire progresser l'égalité des genres.

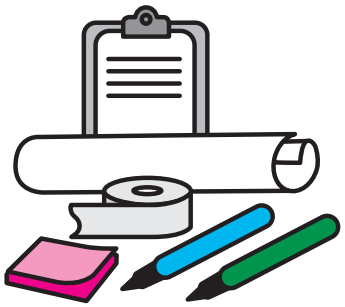

Temps nécessaire :

- 60 minutes

Méthodes :

- Travaux de groupe
- Présentation en plénière (par un ou une expert.e local.e)
- Discussion en plénière

Matériel nécessaire :

- **La présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- **Des exemplaires de l'introduction à REAct Genre et de l'Unité 1 : Module pour tous les utilisateurs**
- Des feuilles mobiles, des marqueurs, des post-it, des stylos et du ruban adhésif

Informations complémentaires pour les formatrices et formateurs :

✓ **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T3 : Comprendre notre contexte**

2.2.1 Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

Activité : La violence basée sur le genre - définitions et contexte (Diapositive 19)

Afin que les participant.es puissent tirer le meilleur parti de la présentation relative à l'analyse situationnelle sur le contexte du pays (2.2.2), il est important qu'elles et ils comprennent d'abord quelques définitions et concepts clés.

- Demandez aux participant.es de travailler en petits groupes. Sur un tableau à feuilles mobiles, les participant.es doivent écrire une définition de la violence ou des violences basées sur le genre. Ci-dessous, elles et ils doivent ajouter des colonnes pour « Qui est exposé.e au risque de violence ? », « Qui commet la violence ? » et « Quelles sont les répercussions de la violence basée sur le genre ? ».

Présentation : Qu'est-ce que la violence basée sur le genre, qui est exposé au risque, qui la commet et quelles sont les répercussions ? (Diapositives 20 à 23)

- Demandez s'il y a des questions et, le cas échéant, fournissez de plus amples explications.
- Posez les questions suivantes aux participant.es : Est-ce que quelque chose vous surprend? Que nous disent nos réactions sur les idées relatives au genre que nous avons internalisées au cours de notre vie ? (par exemple, il est « naturel » que les hommes soient violents, les femmes doivent endurer la violence dans le cadre d'une relation, etc.)

Assurez-vous que les messages clés dans l'*Encadré 10* aient bien été abordés.

Orientez les participant.es vers la section suivante :

✓ **REAct Genre, Unité 1, Section 1.3.3 : Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?**

ENCADRÉ 13 : MESSAGES CLÉS À PROPOS DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

- **La violence basée sur le genre** est une violation des droits humains et est tout acte préjudiciable commis contre une personne en raison de son sexe biologique ou de son identité de genre. Cela comprend les abus physiques, sexuels, émotionnels et psychologiques; les menaces, la coercition, et le fait de se voir refuser des ressources (par exemple, des moyens de subsistance et l'éducation) ou l'accès aux services (les services de santé et juridiques, par exemple).
- **La violence basée sur le genre est l'expression de l'inégalité** au sein d'une relation de pouvoir. Nous devons comprendre les relations de pouvoir basées sur le genre des personnes impliquées (mari/femme, client/professionnel.le du sexe, agent de santé/femme, homme cisgenre /homme transgenre, groupe d'hommes/femme lesbienne).
- L'inégalité entre les genres est sous-tendue par un système de «règles» sociétales (normes de genre), ce qui fait que **la violence basée sur le genre est largement tolérée, excusée ou jugée acceptable - et normale**. Dans les enquêtes, les hommes comme les femmes conviennent que la violence à l'égard des femmes est acceptable dans certaines situations.
- **Les systèmes juridiques et sociaux** sont utilisés pour contrôler le corps des femmes (en particulier) et peuvent être utilisés pour **valider les actes de violence**. Il s'agit notamment des lois qui criminalisent certains aspects du travail du sexe, les relations homosexuelles, l'avortement et des lois sur l'âge du consentement. Les lois ne reconnaissent pas non plus certaines formes de violence - par exemple, dans de nombreux pays, les systèmes juridiques ne reconnaissent pas le viol conjugal et ne parviennent donc pas à en protéger les femmes.

Qui sont les personnes exposées au risque de violences basées sur le genre ?

- Le **type de violence à l'égard des personnes peut être différente** selon le sexe de la personne, son âge, son orientation sexuelle, son identité et son expression de genre, et selon qu'elle est professionnel.le du sexe et/ou selon son statut sérologique. Par exemple, les femmes vivant avec le VIH ou les femmes handicapées peuvent être exposées à une stérilisation contrainte ou forcée, à laquelle les adolescentes ou les femmes de la population générale ne seraient normalement pas exposées. Les professionnelles du sexe et les femmes usagères de drogues sont plus susceptibles d'être exposées au harcèlement policier, à l'extorsion ou aux arrestations arbitraires.
- Dans la plupart des sociétés, **les valeurs et les normes patriarcales sont utilisées pour justifier les actes de violence** et pour imposer l'oppression basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles.
- **La sexualité des femmes, par exemple, reste l'une des plus grandes menaces pour le patriarcat,** car elle remet en question l'essence même de la croyance selon laquelle les hommes contrôlent les femmes et leur corps. Dans ce cas, la violence devient un outil pour contrôler et faire taire les femmes.
- Bien souvent, la violence basée sur le genre naît de la **réaction de la personne qui commet l'acte de violence, suite à une transgression** - de la part de la personne qui subit la violence - des normes sociales, religieuses et de genre au sein d'une communauté. Les formes de transgression peuvent inclure la façon de se vêtir, l'expression de la féminité, de la masculinité ou de la sexualité. Par exemple :
  - **Les filles devraient être modestes** - ne pas être trop ouvertement sexuelles; celles qui s'habillent de façon «provocante» peuvent être perçues comme faisant un «appel au viol».
  - **Les garçons** dont l'apparence est trop féminine ou les filles dont l'apparence est trop masculine **peuvent être « puni.es » de ne pas se conformer aux caractéristiques de genre appropriées.**
  - **Les personnes transgenres et les autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre** sont **fréquemment la cible** de violences basées sur le genre, souvent des plus extrêmes.
  - **Les femmes usagères de drogues sont souvent plus stigmatisées que les hommes** usagers de drogues, parce que l'usage de

drogues est considéré comme allant à l'encontre des attentes qui pèsent sur les femmes, qui doivent être celles qui sont bienveillantes et qui procurent les soins. L'usage de drogues de la part de mères de famille est considéré comme étant une transgression particulièrement forte.

- **Les professionnel.les du sexe** et les **femmes usagères de drogues** sont plus susceptibles d'être **exposées au harcèlement policier,** à l'extorsion ou aux arrestations arbitraires.
- **Les enfants qui vendent des services sexuels peuvent être particulièrement vulnérables aux abus** et à la violence de la part des proxénètes, des clients, de la police et du grand public.

Qui sont les personnes qui commettent les actes de violence basée sur le genre ?

- **La violence basée sur le genre reflète les inégalités de pouvoir** et est généralement perpétrée par des personnes qui occupent une position de pouvoir ou de contrôle sur les autres.
- Dans la **majorité des cas, la personne qui agresse est connue de la personne qui subit la violence,** y compris des partenaires intimes (conjoint.e/partenaire sexuel.le), des membres de la famille, des ami.es, des voisin.es, des enseignant.es, des dirigeant.es communautaires, des agents de santé, des agents de police/des forces de l'ordre, des militaires, des représentant.es du gouvernement et autres.

Quelles sont les répercussions des violences basées sur le genre ?

- Les **conséquences des violences basées sur le genre sont nombreuses :** l'exposition aux infections sexuellement transmissibles (y compris le VIH), les grossesses non désirées, la dépression, la peur, la stigmatisation, la violence par les membres de la famille, les blessures physiques pouvant entraîner la mort, et la mort.
- La violence basée sur le genre peut constituer un **obstacle aux services de santé fondamentaux.**
- La violence basée sur le genre a un **impact négatif sur le droit à la santé, le droit à la sécurité et le droit à la dignité.** Les États ont le devoir de prendre des mesures positives pour prévenir et protéger de la violence toutes les personnes - les femmes, les adolescentes, les personnes qui s'identifient comme LGBTQ +, les professionnel.les du sexe quel que soit leur genre, les enfants qui vendent des services sexuels, les femmes et les filles usagères de drogue et les femmes et les filles qui vivent avec le VIH - de punir les personnes qui commettent des actes de violence et d'offrir une réparation aux personnes victimes de violence.
- **Le soutien pour réduire l'impact de ces violences comprend l'orientation vers des services** tels que les **services** de santé et médicaux, les services psychosociaux, un refuge/un abri sûr, un soutien juridique, les services de police ou d'autres garanties de sécurité et un moyen de subsistance. Cela sera abordé plus en détail dans une session ultérieure.

2.2.2 La discrimination et les violences basées sur le genre dans notre pays : l'analyse du contexte

Présentation : Analyse situationnelle (par un ou une expert.e local.e sur le genre) (Diapositive 24)

- Invitez un.e expert.e local.e sur le genre/les droits humains afin qu'il ou elle présente une analyse de la situation relative au genre et aux violences basées sur le genre dans le pays. La présentation doit aborder l'ensemble des éléments suivants :
  - **Les personnes, les groupes et les communautés les plus touchées :** Qui sont les personnes les plus touchées par les violences et la discrimination basées sur le genre dans ce pays ? Quel âge ont-elles, d'où viennent-elles ? Quel genre de travail font-elles ?
  - **Quelles sont les causes profondes et les principales formes de discrimination et de violences basées sur le genre et qui sont les principaux et principales responsables ?** Discutez de ce point à tous les niveaux : aux niveaux de la famille, de la société et de la culture, de la sphère politique et de l'environnement institutionnel.
  - **L'impact des violences et de la discrimination basées sur le genre sur la vie et la santé des personnes :** quel impact la discrimination et les violences basées sur le genre ont-elles sur la vie des personnes, en particulier en ce qui concerne leur capacité à accéder aux services et au soutien liés au VIH et à la santé sexuelle et reproductive ?

- **Le soutien communautaire :** Quels sont les services de santé, psychosociaux, juridiques, de sûreté et de sécurité, de logement et de soutien aux moyens de subsistance disponibles au sein de votre communauté ou de votre district ?
- S'il n'y a pas de présentation de la part d'un.e intervenant.e externe, les points ci-dessous peuvent être utilisés pour stimuler la discussion en plénière ou en buzz-groupes.

Discussion en plénière :

- Animez une discussion en plénière pour que les participant.es partagent leurs expériences sur le fait de travailler sur les questions de discrimination et de violence basées sur le genre, et sur les types de violence auxquelles sont confrontées les communautés où ils et elles travaillent. Comment apporter son soutien aux personnes qui y sont confrontées ? Quel(s) type(s) de preuves les participant.es aimeraient-ils ou elles recueillir dans le cadre de REAct et utiliser pour faire progresser l'égalité des genres dans les programmes, les politiques et les lois ?

La prochaine activité permettra d'obtenir une meilleure compréhension des causes profondes de la discrimination et des inégalités basées sur le genre, de l'égalité des genres et des droits, et des causes de la discrimination et des violences basées sur le genre. Cela permettra également aux participant.es de montrer dans quelle mesure ils et elles ont digéré et compris les concepts, en les appliquant à un groupe en particulier.

2.2.3 Échange au sujet de la discrimination et des violences basées sur le genre telles qu'elles sont vécues par différentes populations marginalisées

(Diapositives 25 à 27)

Activité : L'Arbre de la violence basée sur le genre[12]

- En groupes, demandez aux participant.es de choisir un groupe de population marginalisée sur lequel ils et elles jugent pertinent de se concentrer : les femmes, les professionnel.les du sexe, les adolescentes, les personnes LGBTQ +, les personnes réfugiées et en demande d'asile, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées. Ce groupe sera utilisé dans les exemples tout au long de l'atelier.
- Expliquez en quoi consiste l'Arbre de la violence basée sur le genre.
- En vous servant de la diapositive de l'Arbre de la violence basée sur le genre comme guide (diapositive 25), demandez aux participant.es de dessiner un grand arbre sur un tableau à feuilles mobiles et d'écrire le nom du groupe de population choisi au-dessus de l'arbre.
  - **Sur les branches :** inscrivez des **exemples de violences basées sur le genre** que ce groupe peut subir (par exemple, les professionnel.les du sexe peuvent être victimes d'agression ou de harcèlement sexuel).
  - **Sur le tronc :** inscrivez tout **facteur** qui, selon vous, pourrait augmenter le risque pour ce groupe d'être exposé à des actes de violence basée sur le genre. Par exemple, la perte de moyens de subsistance peut contribuer au travail du sexe qui expose les personnes à des situations à risque.
  - **Sur les racines :** inscrivez les **causes profondes** de la violence basée sur le genre (l'abus de pouvoir, par exemple)
  - **Sur les feuilles :** inscrivez les **conséquences** de la violence basée sur le genre pour les personnes survivantes, pour leur famille et pour la communauté.
- Demandez à chaque groupe de présenter son arbre et invitez les autres groupes à suggérer des ajouts.

12. L'Arbre est tiré des Directives sur la prise en charge clinique des survivant.es de la violence sexuelle: les concepts clés de la violence sexuelle et basée sur le genre (IAWG)

Activité : Discussion – les personnes qui commettent les actes de violence et leurs répercussions (Diapositive 26)

- Demandez aux participant.es d'échanger en groupe sur les points suivants, en vous appuyant sur les réponses de l'activité précédente :
  - Qui sont les personnes qui commettent des actes de violence et de discrimination basées sur le genre ?
  - Quelles sont les répercussions de la violence sur la capacité des membres de ce groupe à accéder à des services de santé et juridiques liés au VIH ?
  - Demandez à chaque groupe de faire un retour en plénière.

Activité : Les facteurs de vulnérabilité des populations marginalisées (Diapositive 27)

- Préparez des tableaux à feuilles mobiles avec les titres suivants : les femmes (tout au long de leur vie); les femmes usagères de drogues; les femmes vivant avec le VIH; les professionnel.les du sexe; les adolescentes; les femmes en prison ou dans d'autres milieux fermés; les personnes de diverses identités dans la communauté LGBTQ +; les femmes transgenres; les personnes réfugié.es et en demande d'asile/les personnes issues de minorités ethniques et religieuses; les personnes handicapées; les hommes et les garçons.
- Collez les feuilles sur les murs ou disposez-les dans la pièce sur des tables ou sur le sol.
- En formant des groupes de deux ou trois, les participant.es doivent écrire sur des post-it tous les facteurs qui, à leur avis, augmentent le risque que l'un des groupes soit exposé à des actes de violence, et coller les notes sur la feuille correspondante. Une fois que tout le monde a terminé, demandez-leur de faire le tour et de regarder toutes les feuilles. Y a-t-il des facteurs qui s'appliquent à plus d'un groupe ? Quels facteurs semblent très spécifiques à un groupe en particulier ?

Présentation : Les facteurs qui augmentent le risque de violences basée sur le genre (Diapositives 28 à 31)

- Orientez les participant.es vers la section suivante de REAct Genre : Unité 1, *Tableau 1*, page 15 et parcourez les diapositives pour y trouver des exemples de facteurs qui augmentent le risque.
- Vérifiez le niveau de compréhension des participant.es en demandant à des volontaires d'expliquer avec leurs propres mots comment la discrimination et les violences basées sur le genre affectent leur communauté et le travail de leur organisation.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'UNITÉ 2.2 :

Comprendre notre contexte (Diapositive 32)

- ✔ Nous pouvons décrire la violence basée sur le genre
- ✔ Nous comprenons la violence et la discrimination basées sur le genre dans le contexte de notre pays : qui sont les personnes touchées, quelles en sont les causes profondes, qui sont les personnes qui les commettent, quel est l'impact et quel soutien communautaire est disponible
- ✔ Nous avons convenu des questions prioritaires relatives au genre et aux violences basées sur le genre pour nos divers groupes communautaires.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les domaines ont bien été abordés.

2.3 COMPRENDRE LES DROITS LIÉS À L'ÉGALITÉ DES GENRES

Aperçu de la session : (Diapositive 33)

Cette session a pour but d'aider les participant.es à comprendre les droits liés à l'égalité des genres, la manière dont ces droits sont affectés par la discrimination basée sur le genre et comment les droits liés au genre peuvent être promus par le biais de plateformes et d'instruments nationaux et internationaux.

Temps nécessaire :

- 60 minutes

Méthodes :

- Activités de groupe
- Présentation en plénière

Materials

- **La présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Des exemplaires de l'Unité 1 de REAct Genre : Module pour tous les utilisateurs
- Des feuilles mobiles, des marqueurs, des post-it, des stylos et du ruban adhésif

Informations complémentaires pour les formatrices et formateurs :

- **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T4 : Principes et réponses aux problèmes liés au droits humains**

2.3.1 Pourquoi les droits humains sont-ils importants pour le VIH, la discrimination et les violences basées sur le genre ?

Présentation : Pourquoi les droits humains sont-ils importants pour le VIH, la discrimination et les violences basées sur le genre (Diapositives 34 à 35)

Activité : Identifier la façon dont les droits sont affectés par la discrimination et les violences basées sur le genre (Diapositive 36)

- Répartissez les participant.es en sept groupes. Attribuez à chaque groupe l'un des droits suivants : Santé; Éducation; Identité et expression; Relations et communauté; Ressources; Participation à la gouvernance; Sûreté et sécurité.
- Distribuez des feuilles mobiles et les marqueurs et demandez aux participant.es de définir brièvement en quoi ce droit consiste, à leur avis, puis donnez des exemples de la manière dont il pourrait être affecté par l'inégalité ou la discrimination basée sur le genre.
- Demandez à chaque groupe de présenter sa définition et ses exemples.

ENCADRÉ 14 : MESSAGES CLÉS SUR LES LIENS ENTRE LES DROITS HUMAINS, LE VIH, LE GENRE ET LA DISCRIMINATION ET LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

- **Alors que l'inégalité entre les genres affecte la vulnérabilité au VIH et l'impact du VIH, le VIH influence également l'inégalité entre les genres et les droits humains dans leur ensemble.** Une personne peut contracter le VIH à la suite de violences sexuelles ou de violence commise par un partenaire intime; et recevoir un diagnostic positif au VIH peut déclencher des formes de violence et de discrimination basées sur le genre à l'égard d'une personne.
- **La violence basée sur le genre a un impact négatif sur le droit à la santé, le droit à la sécurité et le droit à la dignité.** Les États ont le devoir de prendre des mesures positives pour prévenir et protéger de la violence toutes les personnes, y compris les personnes qui s'identifient comme LGBTQ +; les professionnel.les du sexe quel que soit leur genre; les enfants qui vendent des services sexuels; les femmes et les filles usagères de drogues; et les femmes et les filles vivant avec le VIH ou risquant d'être infectées par le VIH. Les États doivent également punir les personnes qui commettent des actes de violence et offrir réparation aux personnes victimes de violence.[13]

13. Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH). Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femme. Recommandation générale No. 35. Disponible en anglais sur: https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/VAW.aspx-:~:text=35,impliesanimportantconceptualshift.

Orientez les participant.es vers les sections suivantes :

- ✓ **Guide de l'utilisateur de REAct, Module de tous les utilisateurs : De quelle manière les violations des droits humains entravent-elles l'accès aux services de santé et à d'autres services ?**
- ✓ **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité R1 : Principes et réponses aux problèmes liés aux droits humains**
- ✓ **Guide de REAct Genre, Unité 1, Section 1.4 : Comprendre les liens entre la violence basée sur le genre, le VIH et les droits humains**

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

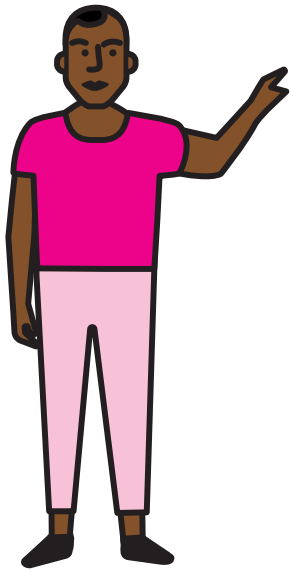

Présentation : Identifier la façon dont les droits sont affectés par la discrimination et les violences basées sur le genre (Diapositives 37 à 39)

- Parcourez les diapositives et comparez les exemples donnés avec ceux présentés par les groupes.

Assurez-vous que les messages clés de l'*Encadré 14* ont bien été abordés

Orientez les participant.es vers la section suivante :

- ✓ **Guide de REAct Genre, Unité 1, Tableau 2 : Explorer les droits humains à travers le prisme du genre (Page 20).**

LISTE DE CONTRÔLE DE L'UNITÉ 2.3 :

Comprendre les droits humains liés à l'égalité des genres
(Diapositive 40)

- ✓ Nous avons un aperçu d'ensemble des différents droits
- ✓ Nous comprenons comment ces droits pourraient être affectés par les inégalités ou la discrimination basées sur le genre.

2.4 IDENTIFIER LES INCIDENTS : UTILISER LE MODÈLE REACT POUR DOCUMENTER LES INCIDENTS DE DISCRIMINATION ET DE VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE

Aperçu de la session : (Diapositive 41)

Au cours de cette session, la formatrice ou le formateur présentera le modèle REAct adapté, en décrivant chacun des nouveaux incidents liés à la discrimination basée sur le genre ou à la violence sexuelle ou la violence basée sur le genre. Ensuite, les participant.es recevront un scénario et seront invité.es à s'exercer à documenter les incidents dans le modèle.

Temps nécessaire :

- 90 minutes

Méthodes :

- Présentation en plénière
- Travaux de groupe
- Discussion en plénière

Matériel nécessaire :

- **Présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Des exemplaires du modèle REAct
- Des exemplaires des scenarii

Informations complémentaires pour les formatrices et formateurs :

- **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T5 : Collecte de preuves**

2.4.1 Présentation du modèle REAct

Présentation : Introduction au modèle REAct (Diapositives 42-43)

- Distribuez/orientez les participant.es vers le nouveau modèle REAct.
- Parcourez le modèle, en expliquant quels sont les nouveaux incidents et les personnes qui les commettent.
- Demandez s'il y a des questions et des commentaires.

Orientez les participant.es vers la section suivante :

- **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité R2 : Collecte de preuves**

Activité : Les participant.es s'entraînent à identifier les incidents et les personnes qui les commettent

(Diapositive 44)

- Répartissez les participant.es par groupe de deux ou trois et distribuez les scénarii (diapositive 45) à chacun des groupes.
- Demandez-leur d'identifier les incidents et les personne qui en sont responsables, comme cela est indiqué dans le modèle.
- Parcourez chaque scénario et écoutez les réponses des participant.es.
- Demandez s'il y a des questions et tout autre commentaire.

2.4.2 S'agit-il de violence basée sur le genre ?

Discussion en plénière : Quand une violation des droits humains constitue t'elle un acte de violence/discrimination basée sur le genre, et quand est-ce que ce n'est pas le cas ?

Définition de la violence basée sur le genre : tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne en raison des normes de genre et de relations de pouvoir inégales, et qui maintient ces normes et ces relations en place.

- Passez en revue la définition de la violence basée sur le genre ci-dessus (diapositive 46)
- Discutez en plénière de la question suivante – Y a t'il des moments où l'on ne sait pas si une situation constitue un acte de violence basée sur le genre ou non? Qu'est-ce qui peut nous aider à mettre cette définition en pratique?
- Utilisez les questions ci-dessous (diapositive 47) pour susciter des idées de la part du groupe et pour stimuler la discussion.
- Vous pouvez vous référer aux scénarii de la diapositive 45 pour illustrer certains des points en question.

Assurez-vous que les messages clés de l'*Encadré 15* ont bien été abordés

Orientez les participant.es vers la section suivante :

REAct Genre, Unité 1, Section 1.3.3 : Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

Les questions ci-dessous peuvent aider les REActeurs à comprendre et à appliquer la définition :

- L'incident implique-t-il des violences sexuelles, que ce soit de la part d'un partenaire ou non (viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, mutilation génitale féminine/ excision, mariage d'enfants, etc) ?

- La violation s'est-elle produite dans un cadre domestique ou entre partenaires intimes ? Quelle est la relation de pouvoir entre l'agresseur et la personne survivante ? Quelle était la forme de violence conjugale ou de violence commise par un partenaire intime ?
- Le ou les La ou les personne(s) qui commet(tent) à un groupe plus puissant que la personne qui a subi la violation sur la base de son identité de genre ou de son orientation sexuelle ? (Par exemple, le mari/partenaire masculin par rapport à la femme/compagne, le client/ proxénète par rapport au professionnel ou à la professionnelle du sexe, un homme cisgenre par rapport à un homme transgenre, un.e agent de police par rapport à un homme gay arrêté pour « vagabondage », un.e enseignant.e par rapport à un.e élève).
- La personne survivante appartient-elle à un groupe qui est criminalisé en raison de sa non-conformité aux normes sexuelles? (Par exemple, un.e professionnel.le du sexe, une personne LGBTQ +).
- L'incident était-il motivé par le désir de punir la transgression perçue des normes sexuelles? (Par exemple, le viol collectif d'un homme gay, d'une femme lesbienne, d'une personne transgenre ou d'une personne de diverses identités sexuelles; brutalité policière, arrestation arbitraire, ou extorsion visant un.e professionnel.le du sexe quel que soit son genre; refus de scolarisation d'une adolescente enceinte ou d'une mère adolescente).

- L'incident implique-t-il le déni de services ou d'actes spécifiques au sexe/genre, ou le déni d'accès à des espaces spécifiques au sexe/genre; ou bien implique-t-il des services exercés sous la contrainte ou l'accès coercitif à des espaces spécifiques au genre ? (Par exemple, avortement/stérilisation forcée des femmes; incarcération d'une femme transgenre dans une prison pour hommes).
- L'incident implique-t-il le maintien ou la réaffirmation des relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes, entre personnes cisgenres et personnes transgenres, de diverses identités sexuelles ou intersexes, entre hétéros et gays ou queer (par exemple, un mari humilie publiquement sa femme qui gagne plus d'argent que lui, une femme doit demander l'autorisation d'un proche masculin pour se marier ou pour accéder à des services financiers).

ENCADRÉ 15 : MESSAGES CLÉS À PROPOS DE LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

- Ce sont le partriarcat et ses rapports de pouvoir qui créent les conditions favorables à la violence basée sur le genre et aux discriminations à l'égard des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre".
- La violence et la discrimination basées sur le genre sont une source importante de vulnérabilité à l'infection à VIH, et le risque d'y être exposé·e peut augmenter suite au diagnostic de séropositivité
- La forme et les effets des violences basées sur le genre peuvent être très différents selon que la personne est un homme ou une femme, un garcon ou une fille, ou une personne de diverses identités de genre.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'UNITÉ 2.4 :

Utiliser le modèle REAct pour identifier et documenter les incidents de discrimination et de violences basées sur le genre (Diapositive 48)

- ✓ Nous pouvons décrire chacun des nouveaux incidents basés sur le genre dans la version mise à jour du modèle REAct Genre, ainsi que nommer les personnes qui commettent ces actes de violence
- ✓ Face à un scénario de violence, nous pouvons identifier les incidents basés sur le genre et les personnes qui commettent ces actes de violence.

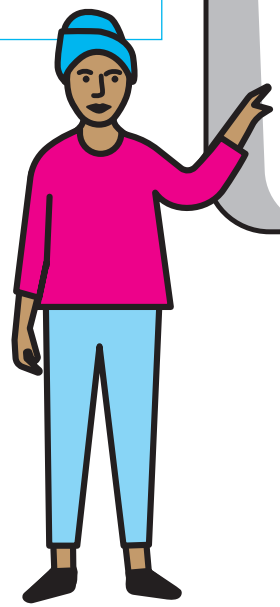

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

2.5 ÉVALUER LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DES GENRES

Aperçu de la session : (Diapositive 49)

Cette session explique pourquoi il est important que les responsables de mise en œuvre de REAct connaissent les lois relatives au genre et à l'égalité des genres à la fois au niveau international et dans leur pays.

Au cours de cette session, un.e expert.e local.e sur le genre/le droit discutera des engagements juridiques et politiques que l'État a pris pour faire progresser l'égalité des genres. Ensuite, la formatrice ou le formateur fera un bref récapitulatif de ce que signifie la responsabilité de l'État par rapport à son devoir de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humains, puis les participant.es s'entraîneront à évaluer la responsabilité de l'État en utilisant le scénario présenté dans le cadre du précédent exercice.

Remarque : Si les participant.es ont du mal à évaluer la responsabilité de l'État, il est fortement recommandé de revoir les supports de formation détaillés sur ce sujet dans le guide REAct avant d'aborder cette section.

Temps nécessaire :

- 90 minutes

Méthodes :

- Présentation en plénière
- Discussion en plénière ou en petits groupes

Matériel nécessaire :

- Présentation (préparée par l'expert.e /le formateur ou la formatrice) : Les engagements pris par l'État pour faire progresser l'égalité des genres
- Des exemplaires du modèle REAct
- Des exemplaires des scénarii

2.5.1 Évaluer les engagements pris par l'État en faveur du respect, de la protection et de la promotion des droits

Présentation : Les engagements pris par l'État pour faire progresser l'égalité des genres (expert.e local.e sur le genre/le droit ou formateur.rice) (Diapositive 49)

- Préparez à l'avance ou invitez un.e expert.e sur le genre/droit pour préparer et faire une présentation sur les engagements juridiques et politiques que l'État a pris pour faire progresser l'égalité des genres. La présentation et la discussion doivent inclure les points suivants :
  - Une **évaluation de l'environnement juridique** sur les lois, les politiques, la jurisprudence et les pratiques institutionnelles en vigueur dans le pays
  - **Les engagements internationaux** que les États ont pris à l'égard des instruments régionaux et internationaux relatifs à la promotion de l'égalité des genres.
  - **Les lois qui portent atteinte à l'égalité des genres,** (les lois qui criminalisent le travail du sexe et l'homosexualité, par exemple) et les lois qui ne tiennent pas compte des déséquilibres entre les genres (par exemple, celle sur la transmission volontaire du VIH car elle affecte les femmes de façon disproportionnée).

Activité : Discussion en plénière ou en petit groupe : Comment l'État a-t-il démontré ses engagements en faveur de l'égalité entre les genres et quel impact cela a-t-il eu sur la vulnérabilité au VIH ? (Diapositive 51)

- En séance plénière, ou en petits groupes, posez les questions suivantes aux participant.es :
  - De quelle manière notre gouvernement a-t-il démontré ses engagements en faveur de l'égalité des genres, et quel impact cela a-t-il eu sur la vulnérabilité au VIH, en particulier pour les populations marginalisées ?
  - Dans quels domaines le gouvernement ne respecte-t-il pas ses engagements en faveur de l'égalité des genres et quel impact cela a-t-il eu sur la vulnérabilité au VIH ?
  - Que peut faire de plus notre gouvernement pour promouvoir l'égalité des genres et pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violences basées sur le genre, et par là, réduire la vulnérabilité au VIH ?

Activité : Savoir si l'État a rempli son devoir en matière de respect, de protection et de promotion des droits humains

Utiliser les scénarii des diapositives 52 et 54

- Demandez aux participant.es d'évaluer dans quelle mesure l'Etat a rempli son devoir.
- En séance plénière, les participant.es font leurs retours pour expliquer leur raisonnement - orientez-les vers les diapositives 53 et 55.

Assurez-vous que les messages clés de l'*Encadré 16* ont bien été abordés.

Présentation : Comment les États peuvent-ils respecter, protéger et promouvoir les droits ? (Diapositive 50)

Les diverses façons dont les États font progresser l'égalité des genres (Diapositive 55)

Respecter les droits liés à l'égalité des genres en :

- Mettant en place des cadres juridiques et politiques qui permettent de faire progresser l'égalité des genres, par exemple les politiques relatives à l'égalité des genres sur le lieu de travail, la législation relative à la violence domestique.
- Révoquant les lois et les politiques néfastes qui portent atteinte à l'égalité des genres, par exemple en décriminalisant l'homosexualité ainsi que l'expression de genre.
- Évitant de perpétrer des formes de discrimination et de violence basées sur le genre à travers les actions des représentant.es de l'État, comme la police, l'armée, les agents de santé.

Protéger les droits liés à l'égalité des genres en :

- Trouvant une résolution dans les cas où les droits des personnes à l'égalité des genres sont menacés ou violés.
- Mettant en place des mécanismes de résolution efficaces, par exemple des commissions pour l'égalité des genres, des protocoles de police pour la protection des personnes survivantes/victimes d'actes de violence, des lignes d'assistance téléphonique et des refuges pour les personnes victimes de violence domestique.

Promouvoir les droits liés à l'égalité des genres en :

- Faisant continuellement progresser l'égalité des genres de manière réactive et en s'adaptant, par exemple grâce à de nouvelles législations, à de nouvelles pratiques, à de nouvelles institutions qui soutiennent l'égalité des genres.

2.5.2 Quels engagements les États ont-ils pris en matière de protection de l'égalité des genres et des droits humains ?

La discrimination et les violences basées sur le genre sont une violation des droits humains gravés dans les conventions internationale, les plateformes ou les traités internationaux relatifs aux droits humains. Les participant.es n'ont pas besoin de connaître tous ces éléments dans le moindre détail, mais devraient au moins avoir connaissance de leur existence.

Présentation : Quels engagements les États ont-ils pris en matière de protection de l'égalité des genres et des droits humains ?

(Diapositives 57 à 59)

- Demandez s'il y a des questions

Orientez les participant.es vers la section suivante :

REAct Genre, Unité 1, Section 1.5 : Pourquoi est-il important de comprendre les lois nationales et internationales relatives à l'égalité des genres?

ENCADRÉ 16 : MESSAGES CLÉS À PROPOS DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DES GENRES

- Les violences basées sur le genre font obstacle à la pleine jouissance de quasiment tous les droits – les droits politiques, civiques, socio-économiques et ainsi de suite.
- Les États ont le devoir de prendre des mesures positives en faveur du respect, de la protection et de la promotion des droits de toutes les personnes, en adoptant des lois qui interdisent toutes les formes d'inégalité entre les genres, en faisant progresser l'égalité des genres dans tous les secteurs de la société tels que l'emploi et l'éducation, et en poursuivant en justice toutes les personnes qui commettent des actes de discrimination et de violence basées sur le genre.
- Notre rôle, en tant que détenteurs et détentrices de droits, est de participer à la vie politique, civique et sociale pour nous assurer du respect de nos droits, y compris pour que les gouvernements rendent des comptes quant à la protection, au respect et à la réalisation de nos droits. C'est pourquoi il est important de savoir ce que nos gouvernements se sont engagés à faire pour faire progresser l'égalité des genres, afin de pouvoir contrôler dans quelle mesure ils remplissent leurs engagements.
- Les données générées par REAct nous permettent d'exiger que les gouvernements rendent des comptes sur les engagements qu'ils ont pris et sur la manière dont leurs lois et leurs actions font obstacle à l'égalité des genres; et d'exiger qu'ils continuent à faire graduellement progresser l'égalité des genres, conformément aux normes internationales énoncées dans le droit international relatif aux droits humains.

LISTE DE CONTRÔLE :

La responsabilité de l'État pour faire progresser l'égalité des genres

(Diapositive 60)

- Nous pouvons brièvement parler des lois, des politiques et des cadres réglementaires et des mécanismes d'application en place dans notre pays qui font progresser ou qui font obstacle à l'égalité des genres, et l'impact que ces lois, politiques et cadres ont sur la vulnérabilité au VIH.
- Face à un scénario donné, nous pouvons déterminer si l'État a rempli son devoir en matière de respect, de protection et de promotion des droits humains liés au genre, et nous pouvons justifier nos conclusions.
- Nous avons échangé sur la manière dont nous pensons que l'État a fait progresser les droits liés au genre, et sur la mesure dans laquelle cela s'est produit, ainsi que sur les domaines qui peuvent être améliorés pour faire progresser l'égalité des genres dans les lois, les politiques et les pratiques institutionnelles afin de réduire la vulnérabilité au VIH.

2.6 IDENTIFIER LES SERVICES POUR RÉPONDRE À LA DISCRIMINATION ET AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Aperçu de la session : (Diapositive 61)

Cette session vise à aider les participant.es à comprendre quelles ressources sont disponibles pour soutenir les personnes touchées par la discrimination et les violences basées sur le genre dans leurs communautés. Les participant.es identifieront également quels programmes sensibles au genre/transformateurs en matière de genre et basés sur les droits sont pertinents pour leur organisation.

Temps nécessaire :

- 60 minutes

Méthodes :

- Présentation en plénière
- Travaux de groupe

Matériel nécessaire :

- **La présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Des exemplaires de l'Unité 3.1.1 de REAct Genre : Comment pouvons-nous répondre ? Les services et les ressources
- Feuilles mobiles, marqueurs, post-it, stylos et ruban adhésif

Informations complémentaires pour les formatrices et formateurs :

- **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité T3.3 : Cartographie des réponses**

2.6.1 Comment pouvons-nous y répondre?

Présentation : Comment pouvons-nous y répondre? Identifier et évaluer l'appui et les services disponibles (Diapositives 62-63)

- Rappelez aux participant.es que même lorsqu'un service est disponible, il n'est pas forcément bon d'y référer tout le monde. Par exemple, si les prestataires ont des préjugés à l'encontre des personnes LGBTQ +, des professionnel. les du sexe ou des adolescent.es, ou si les établissements de santé n'ont pas de prophylaxie post-exposition (PPE) ou de contraception d'urgence pour les personnes survivantes au viol, ce n'est pas un endroit adéquat pour y référer les client.es. Il est important que les REActeurs fassent leurs propres recherches, en demandant conseil auprès d'organisations dirigées par la communauté pour chaque population marginalisée, afin d'assurer un accès égal et des services adaptés pour toutes les personnes avant d'y référer des client.es.

Activité : Cartographie des services et des ressources (Diapositive 64)

- Puisque nous comprenons à présent de quels services les personnes peuvent avoir besoin, expliquez aux participant.es que nous allons cartographier ce qui est disponible dans nos communautés.

- Demandez aux participant.es de se mettre en petits groupes et distribuez des feuilles mobiles et des marqueurs.
- Demandez aux participant.es de dessiner six colonnes et d'intituler chaque colonne de la façon suivante : Médical/Santé, Psychosocial, Refuge/Abri sûr, Justice/Loi, Sûreté/Sécurité, Moyens de subsistance.
- Demandez aux participant.es de dresser la liste des services vers lesquels, dans chacune de ces catégories, les client.es peuvent être référé.es au sein de leur communauté.
- Collez les feuilles mobiles sur le mur et donnez aux participant.es quelques minutes pour se «promener dans la galerie» et les regarder. Si des organisations travaillent dans les mêmes zones géographiques, encouragez-les à ajouter les services auxquels elles ne sont pas actuellement liées.

Activité : Les participant.es mettent en pratique l'identification des services en utilisant les scénarii

(Diapositives 52 et 54)

- Dans les groupes, demandez aux participant.es de revenir à leur scenario respectif et d'identifier les types de services qui sont disponibles dans leur communauté, qu'ils ou elles pourraient fournir ou vers lesquels le ou la client.e du scenario peut être référé.e.

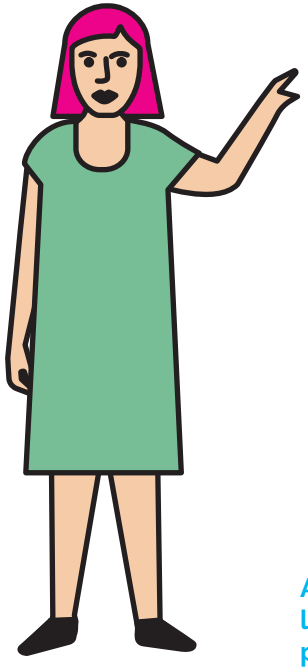

LISTE DE CONTRÔLE :

Identifier les services pour répondre à la discrimination et aux violences basées sur le genre (Diapositive 65)

- ✓ Nous pouvons identifier des réponses adaptées et fondées sur les droits à la discrimination basée sur le genre et aux situations de violence auxquelles nos client.es sont confronté.es
- ✓ Nous comprenons quelles ressources sont disponibles pour répondre aux besoins des personnes dans notre contexte
- ✓ Nous avons identifié des systèmes similaires déjà mis en œuvre qui pourraient compléter REAct Genre.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

2.7 FORMULER DES RECOMMANDATIONS PROGRAMMATIQUES LIÉES AU GENRE

Aperçu de la session : (Diapositive 66)

Au cours de cette session, les participant.es vont développer leur compréhension des huit domaines programmatiques sur les droits humains inspirés des documents suivants : Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH[14] de l'ONUSIDA et Mise en œuvre et à l'échelle des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains dans l'accès aux services du VIH[15] de Frontline AIDS.

14. ONUSIDA 2012. *Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH*. Genève: ONUSIDA. Disponible ici: https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2012/Key_Human_Rights_Programmes

15. Frontline AIDS 2020. *Mise en œuvre et à l'échelle des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains dans l'accès aux services du VIH*. Brighton: Frontline AIDS. Disponible ici : https://frontlineaids.org/wp-content/uploads/2020/07/Implementers-guide-FR.pdf

Temps nécessaire :

- 60 minutes

Méthodes :

- Présentation en plénière
- Discussion en plénière
- Travaux de groupe

Matériel :

- **Présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Des exemplaires de REAct Genre, Unité 3.1.2 : Programmes fondés sur les droits visant à éliminer ou à réduire la discrimination basée sur le genre
- Liste de contrôle d'entretien et de carte de référence
- Des exemplaires des scénarii

Informations complémentaires pour les formateurs et formatrices :

- **Guide de l'utilisateur REAct, Unité T4 : Principes et réponses aux problèmes liés aux droits humains**

Informations complémentaires pour les formateurs.rices et les participant.es :

- **ONUSIDA, Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH**
- **Frontline AIDS, Mise en œuvre et à l'échelle des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains dans l'accès aux services du VIH**

Présentation : Des programmes fondés sur les droits visant à éliminer ou à réduire la discrimination basée sur le genre (Diapositives 67-68)

Activité : Identifier les activités visant à réduire la discrimination et la violence basées sur le genre (Diapositive 68)

- Formez des groupes; les participant.es peuvent être mis en groupe au hasard.
- Attribuez à chaque groupe un ou deux des programmes sur les droits humains. Demandez aux groupes de proposer des exemples d'interventions et d'activités au sein du ou des programmes qui leur ont été assignés, dans le but de réduire la discrimination ou les violences basées sur le genre.
- Posez à chaque groupe la question suivante : «Quels sont les programmes visant à réduire la violence et la discrimination basées sur le genre et qui sont mis en œuvre dans votre communauté ? Quels en sont les lacunes et les défis ? »
- Recueillez les commentaires en plénière.

Activité : Les participant.es mettent en pratique la formulation de recommandations programmatiques et l'identification des lacunes (Diapositive 69)

- Conservez les mêmes groupes.
- Revenez aux scenarii des diapositives 51 et 53 et demandez aux participant.es de formuler

des recommandations programmatiques en identifiant aussi bien les réponses existantes que les lacunes.

- Recueillez les commentaires en plénière.

LISTE DE CONTRÔLE :

Formuler des recommandations programmatiques liées au genre (Diapositive 70)

- ✓ Nous sommes en mesure de formuler des recommandations programmatiques conformément aux huit domaines programmatiques clés relatifs aux droits humains
- ✓ Nous savons quels sont les programmes mis en œuvre dans notre communauté, qui les met en œuvre et où se trouvent les lacunes/défis.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

2.8 CONDUIRE DES ENTRETIENS SENSIBLES AU GENRE

Aperçu de la session : (Diapositive 71)

Le but de cette session est de renforcer les connaissances et les compétences des participant.es pour être en mesure de réaliser des entretiens avec les client.es qui ont été victimes de discrimination ou de violence basée sur le genre. Cette session porte sur les principes clés à considérer et sur les pratiques à mettre en œuvre.

Temps nécessaire :

- 90 minutes

Méthodes :

- Discussion à deux
- Présentation en plénière
- Travaux de groupe
- Discussion en plénière
- Jeu de rôle

Matériel :

- Présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre
- Des exemplaires de la liste de contrôle d'entretien et de la carte de référence du Guide de l'utilisateur REAct, Unité R2.3
- Feuilles mobiles, marqueurs, post-it, stylos et ruban adhésif

Informations complémentaires pour les formateurs et formatrices :

- ✓ Guide de l'utilisateur REAct, Unité T5 : Collecte de preuves
- ✓ Guide de l'utilisateur REAct, Unité T6 : Gestion de l'information

Orientez les participant.es vers les sections suivantes :

- ✓ Guide de l'utilisateur REAct, Unité R2 : Collecte de preuves
- ✓ Guide de l'utilisateur REAct, Unité R3 : Gestion de l'information
- ✓ REAct Genre, Unité 3.2 : Conduire des entretiens sensibles au genre

2.8.1 Principes clés de la conduite d'entretiens avec les client.es sur la discrimination et les violences basées sur le genre

Activité : Discussion - Principes clés de la conduite d'entretiens avec les client.es sur la discrimination et les violences basées sur le genre (Diapositive 72)

- Avant la présentation, demandez aux participant.es de discuter par paires des principes et des aspects pratiques qu'ils ou elles pensent devoir garder à l'esprit lors d'un entretien sur la discrimination ou la violence basée sur le genre. Cela peut inclure, par exemple : le client ou la cliente demande ou se sent plus à l'aise avec une personne du même sexe pour conduire l'entretien; des stratégies pour éviter les représailles contre les femmes perçues comme «levant la voix» ou «prenant la parole» lorsqu'elles signalent des incidents; gérer les entretiens lorsque le mari/partenaire/frère, etc. veut être présent.

Présentation : Principes clés de la conduite d'entretiens avec les client.es sur la discrimination et les violences basées sur le genre (Diapositives 73-74)

- Demandez s'il y a des questions et, le cas échéant, fournissez de plus amples explications. Demandez aux participant.es de suggérer des idées supplémentaires en fonction de leur discussion à deux.

Pour plus d'informations à propos des neuf principes clés relatifs aux droits humains à garder à l'esprit lors des entretiens sur la discrimination et les violences basées sur le genre, veuillez vous référer aux pages 62.

Assurez-vous que les messages clés de l'*Encadré 17* ont bien été abordés

ENCADRÉ 17 : MESSAGES CLÉS SUR LES PRINCIPES DE LA CONDUITE D'ENTRETIEN

- La sécurité et le bien-être doivent être une priorité : il est important de s'assurer que le client ou la cliente se sent en sécurité pour vous parler.
  - Ne conduisez pas d'entretien avec les personnes survivantes en présence d'autres personnes. Parlez d'abord aux client.es seul.es et demandez-leur si elles ou ils souhaitent que quelqu'un les accompagne pendant l'entretien.
  - Ne parlez pas des cas dans les lieux publics.
- Dynamique de genre : demandez au client ou à la cliente s'il ou elle se sentirait plus à l'aise de faire l'entretien avec une personne du même sexe ou d'un sexe différent.
- De multiples entretiens à propos d'un incident de violence basée sur le genre peuvent raviver le traumatisme de la personne qui y a survécu. Faites en sorte que la personne n'ait pas à répéter son histoire à plusieurs personnes au sein de votre organisation ou dans différentes organisations et à différent.es prestataires de services.
- **Aucun entretien n'est nécessaire pour aider les personnes survivantes à accéder aux services.**

2.8.2 Les données et la sécurité

Activité : Discrimination et violences basées sur le genre - Les données et la sécurité[16] (Diapositive 75)

Cette activité met l'accent sur la sécurité des données émanant de la personne concernée, pour faire en sorte de **ne pas lui nuire.**

- Demandez aux participant.es de se mettre en groupe.
- Demandez aux groupes de dessiner un cercle avec un personnage à l'intérieur. Cette personne représente votre groupe de population.
- À l'intérieur du personnage, inscrivez ce que la personne pourrait ressentir si les informations de son dossier étaient partagées ou consultées par d'autres personnes.
- À l'extérieur du cercle, énumérez les préoccupations que la personne peut avoir concernant son accès aux services suite à un incident de discrimination ou de violence basée sur le genre.
- À l'intérieur du cercle, énumérez les différentes façons dont nous pouvons protéger la personne en question et l'aider à réduire ses craintes ou ses inquiétudes. Quelles mesures pouvons-nous prendre pour nous assurer que nous ne faisons pas de mal ?
- Une fois remplies, collez les feuilles mobiles sur le mur et demandez aux participant.es de faire un tour et de regarder ce que chacun des groupes a créé.
- Discutez du contenu des feuilles mobiles pendant 10 minutes et en particulier du troisième point sur les moyens de protéger les personnes et de nous assurer de ne pas leur nuire.
- Posez les questions suivantes pour susciter le débat :
  - Quels types de situations avez-vous vu ou vécu où les droits, les besoins ou les souhaits d'une personne n'étaient pas protégés ni respectés lors des entretiens ou dans le cadre de la gestion des données ?
  - Quelles pourraient en être les causes ou les raisons ?

Discussion en plénière :

- Demandez aux participant.es s'ils et elles ont déjà conduit des entretiens relatifs à la discrimination et aux violences basées sur le genre. Si tel est le cas, invitez-les à partager les difficultés ou les défis rencontrés et comment ceux-ci ont été résolus.

2.8.3 Que signifie « ne pas nuire », en pratique?

Présentation : Que signifie « ne pas nuire », en pratique? - Les techniques d'entretien

(Diapositive 76)

- Demandez s'il y a des questions et, le cas échéant, fournissez de plus amples explications.
- Réitérez ou présentez le concept selon lequel il est possible de raviver le traumatisme d'une personne survivante aux violences basées sur le genre.
- Abordez et clarifiez les questions de protection et de confidentialité de la personne qui signale une violation par rapport à l'obligation légale de faire un signalement (selon la loi) ou si les acteurs non étatiques (par exemple les Nations Unies) sont impliqués, veuillez vous référer à la section sur l'analyse du contexte du pays et mettez l'accent sur l'importance d'inclure cela dans la cartographie législative du pays, par exemple.

Présentation : Ne pas nuire - L'épuisement par compassion

(Diapositive 77)

- Demandez s'il y a des questions et, le cas échéant, fournissez de plus amples explications.

16. Adpatation issue du guide (en anglais) "GBVIMS Facilitators Guide" http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/GBVIMS-Facilitators-Guide.compressed.pdf

Discussion en plénière :

- Demandez aux participant.es de donner des exemples d'autosoins.
- Une fois que tous les exemples ont été donnés, passez en revue la diapositive 79 : L'Abécédaire de l'autosoin.
- Présentez les options disponibles pour d'autres types de soutien relatif à la santé mentale, que les collègues, les pairs ou les responsables hiérarchiques peuvent apporter aux REActeurs (les premiers secours en santé mentale, par exemple).

Activité : Jeu de rôle (Diapositive 81)

- Demandez aux participant.es de se mettre par deux; une personne joue le rôle d'un.e bénéficiaire ou d'un.e client.e et l'autre, le rôle d'un.e représentant.e d'une organisation de mise en œuvre ou d'un.e pair éducateur.rice.
- Comme point de départ pour la pratique des entretiens, demandez-leur de réfléchir à un type d'incident qui est pertinent pour leur communauté. Le cas doit être fictif, mais les participant.es peuvent inclure des détails réalistes en s'inspirant des incidents dont ils et elles ont connaissance et qui ont été vécus par cette communauté. Précisez que chaque groupe a 30 minutes pour s'interroger à tour de rôle sur l'incident ou sur le cas.
- Invitez quelques volontaires à se produire devant le groupe. Demandez aux participant.es dans l'auditoire de faire un retour constructif sur la façon dont l'entretien a été mené, en notant ce que la personne qui conduit l'entretien a bien fait et en faisant des suggestions d'amélioration.
- En plénière, faites un récapitulatif sur les entretiens sensibles au genre et demandez s'il y a des questions ou des commentaires. Qu'est-ce que les participant.es ont trouvé difficile? Que feraient-il.elles différemment la prochaine fois ?

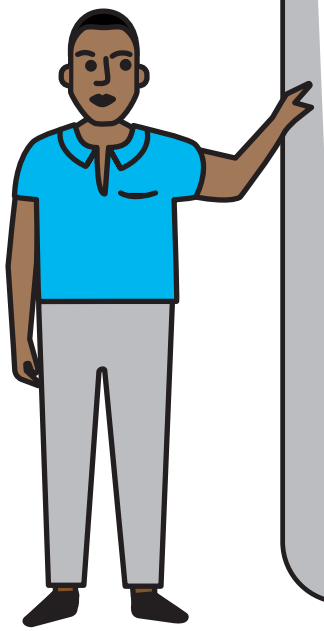

LISTE DE CONTRÔLE :

Les entretiens sensibles au genre (Diapositive 82)

- ✓ Nous avons confiance en notre capacité d'assurer notre sécurité et celle de nos client.es
- ✓ Nous avons une bonne compréhension des principes clés de la conduite d'entretien et nous sommes convaincu.es que nous pouvons les appliquer lorsque nous rencontrons nos client.es qui ont été victimes de discrimination ou de violences basées sur le genre.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

2.9 PERSONNALISE LE MODÈLE : LES PREMIÈRES ÉTAPES

Aperçu de la session : (Diapositive 83)

Dans cette session, il sera rappelé aux participant.es pourquoi il est bon de documenter des indicateurs relatifs au genre dans le modèle REAct. Les participant.es pourront discuter du type de données qu'ils ou elles souhaitent collecter et pourquoi, pour savoir en quoi cela servira à faire progresser leur programme et leurs actions de plaidoyer. Les participant.es auront l'occasion de préconiser des changements sur leur modèle afin de collecter des données relatives au genre plus précises, tout en expliquant les raisons des changements préconisés, le cas échéant.

Temps nécessaire :

- 60 minutes

Méthodes :

- Discussion en plénière
- Travaux de groupe ou en plénière

Matériel nécessaire :

- Des exemplaires du modèle REAct Genre
- Feuilles mobiles, marqueurs, post-it et stylos

Discussion en plénière : commencer par la fin

- Commencez par rappeler aux participant.es les nombreux avantages pour REAct de se concentrer sur la question du genre.
- Invitez les gestionnaires de projet des organisations à expliquer les points suivants : à quels objectifs programmatiques les données de REAct contribuent-elles ?; comment le fait d'adopter une approche sensible au genre dans REAct peut-il faire progresser ces objectifs et, par conséquent, quel type de données souhaitez-vous collecter ?

Activité : Conserver, supprimer ou modifier ?

- Distribuez des exemplaires du modèle existant et parlez de ce qu'il contient. Si le projet est nouveau, commencez par vous référer à la version mise à jour du modèle REAct Genre.
- En petits groupes ou en plénière, parlez des sections standards. Parcourez la version mise à jour du modèle REAct Genre et demandez aux participant.es de proposer des recommandations conjointes pour les indicateurs qu'ils ou elles souhaitent conserver, supprimer ou modifier (pour répondre aux besoins spécifiques du contexte) en expliquant leurs raisons le cas échéant.

Rappel à l'attention des participantes et des participants :

Gardez à l'esprit que même si vous souhaitez vous assurer que votre modèle REAct collecte avec précision des données pertinentes dans votre contexte, vous devez également penser à la question de la comparabilité de vos données avec celles des autres programmes REAct, afin que les données puissent être agrégées à différents niveaux : aux niveaux communautaire, national, régional et mondial. Par conséquent, au cours de votre exercice de paramétrage, posez-vous en permanence la question de savoir si les adaptations proposées sont indispensables et cherchez à trouver un équilibre entre une personnalisation trop importante ou trop légère. Il vous faut vous demander quel changement il est véritablement nécessaire d'apporter au modèle existant afin de l'adapter à notre contexte, et quel changement il est juste «bon d'apporter» et peut être évité ?

NB: Si vous utilisez la plateforme Wanda abritée par Frontline AIDS, il ne faut pas oublier d'envoyer les changements convenus à l'équipe REAct chez Frontline AIDS pour qu'elle personnalise votre modèle et qu'elle le mette sur Wanda pour que vous puissiez l'utiliser.

LISTE DE CONTRÔLE

Personnalisation du modèle REAct Genre (Diapositive 85)

- ✓ Nous pouvons expliquer en quoi le fait de se concentrer sur le genre fait progresser notre programme REAct et nos actions de plaidoyer
- ✓ Nous pouvons expliquer les différentes sections du modèle ainsi que les étapes nécessaires pour le paramétrer en fonction de notre contexte
- ✓ Nous pouvons identifier les indicateurs clés à inclure, à exclure ou à modifier en fonction de nos besoins programmatiques et de plaidoyer.

Avant de passer à l'unité suivante, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés.

2.10 LES PROCHAINES ÉTAPES

Aperçu de la session : (Diapositive 86)

L'objectif de cette session est d'aider les participant.es à récapituler ce qui a été appris et à comprendre les prochaines étapes en matière d'intégration du genre dans leur programme REAct.

Temps nécessaire :

- 15 minutes

Méthodes :

- Discussion en plénière

Matériel :

- **Présentation PowerPoint de l'atelier REAct Genre**
- Post-it et stylos

Orientez les participant.es vers les sections suivantes :

- ✓ **Guide de l'utilisateur de REAct, Unité R : Module des REActeurs/Responsables de mise en œuvre**
- ✓ **REAct Genre, Unit 3 : Module des REActeurs/Responsables de mise en œuvre**

2.10.1 Les prochaines étapes
(Diapositive 86)

- En utilisant la liste de contrôle sur les prochaines étapes (Diapositive 86), parcourez-la et invitez les participant.es à poser des questions ou à demander des clarifications pour la dernière fois.
- Avant de conclure, assurez-vous que vous avez répondu à toutes les questions et que les participant.es sont en accord sur les prochaines étapes.
- Pour conclure l'atelier, distribuez des post-it et demandez aux participant.es de compléter la phrase suivante : « Suite à cette formation, je vais… ». Créez un cercle de clôture et invitez chaque participant.e à partager une chose qu'il ou elle a l'intention de faire.

Avant de terminer l'atelier, parcourez la liste de contrôle pour vous assurer que tous les points ont bien été abordés et qu'il existe un accord sur les prochaines étapes.

UNITÉ 3 : MODULE DES REActeurs/ RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE DE REAct GENRE

Assurez-vous d'avoir lu le module pour tou·tes les utilisateur·rices avant d'entamer la lecture de celui-ci. Lors de l'atelier REAct Genre, l'équipe de formation vous guidera pas à pas pour aborder les questions du module. Les ressources présentées ici vous serviront de référence pendant la formation et même après.

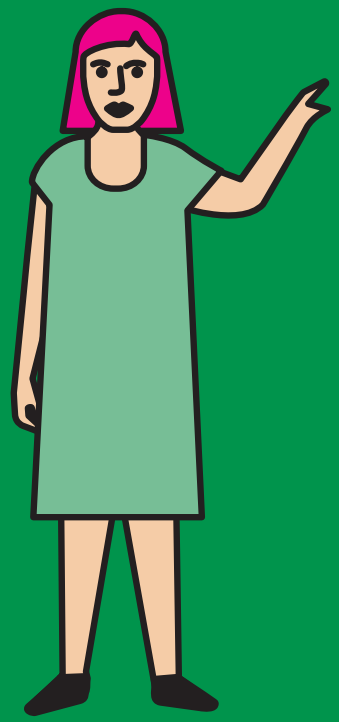

"La violence est partout. Avec le temps et l'âge, vous apprenez à la considérer comme normale"

Participant·e dans le cadre du projet Learn MENA, Algérie

3.1 RÉPONDRE À LA DISCRIMINATION ET AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

3.1.1 Comment pouvons-nous y répondre? Les services et ressources disponibles

Le fait d'avoir accès à des services confidentiels et de qualité est une composante importante et vitale de la réponse à la discrimination et aux violences basées sur le genre. Cela inclut la référence vers les services suivants:

1. **Services de santé et de soins médicaux :** L'accès à des services de santé de haute qualité, confidentiels et non discriminatoires est une composante essentielle et vitale des soins, et devrait inclure l'accès : aux services de traumatologie/de prise en charge des blessures, à la prise en charge clinique du viol, à l'accès à la PPE, à la contraception d'urgence, à l'avortement médicalisé dans les limites autorisées par la loi, aux services de dépistage et de traitement des IST/du VIH et/ou à des conseils en matière de prévention, à la PrEP et à la planification familiale. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins uniques des femmes, des filles, des personnes vivant avec le VIH, des professionnel.les du sexe, des personnes handicapées, des personnes LGBTQ +, entre autres.
2. **Services psychosociaux :** De nombreuses personnes victimes de discrimination et de violences basées sur le genre en subissent les conséquences psychologiques et sociales sur le long terme - y compris le syndrome de stress post-traumatique ou SSPT. À long terme, ces effets peuvent encore accroître leur vulnérabilité face au VIH et face à d'autres problèmes de DSSR. Les personnes ont besoin d'aide pour accéder aux services de santé mentale et psychosociaux, y compris le soutien par les pairs, qui peuvent les aider à renforcer leur résilience individuelle et communautaire et à mettre en place des mécanismes d'adaptation positifs.
3. **Refuge/Abri sûr :** La sûreté est très importante. S'il n'est pas sûr pour la personne de rentrer chez elle, orientez-la vers un refuge local ou un abri sûr. Si elle ne se sent pas prête à aller à dans un refuge, assurez-vous qu'elle sait qui contacter pour avoir y accès lorsqu'elle se sentira prête.
4. **Appui juridique :** Certaines personnes qui survivent à la discrimination et aux violences basées sur le genre peuvent vouloir avoir recours à la justice, tandis que d'autres peuvent ne pas le souhaiter. Il est important de les informer de leurs options et de les soutenir pour qu'elles accèdent à une organisation qui apporte un appui juridique dans leur localité et qui emploie du personnel qualifié sur les questions de genre et de droits humains.
5. **Services de police ou autre service de sécurité :** il est important de protéger et d'appuyer la sécurité de la personne en question; de l'informer de ses options; et de l'aider à signaler l'incident, si c'est ce qu'elle souhaite faire. Si les systèmes de protection formels sont faibles ou inexistants, les mécanismes de protection communautaires peuvent également jouer un rôle important pour garantir la sûreté et la sécurité.
6. **Moyens de subsistance :** Le fait de faciliter l'accès à des ressources économiques et leur contrôle peut améliorer la résilience, réduire la vulnérabilité, et atténuer les risques de discrimination et de violences basées sur le genre. Ainsi, s'assurer que les besoins fondamentaux sont satisfaits, c'est promouvoir l'autosuffisance, l'autonomisation et la résilience.

3.1.2 La programmation fondée sur les droits humains comme moyen d'éliminer ou de réduire la discrimination basée sur le genre

REAct Genre permet de documenter les obstacles liés au genre et aux droits humains dans l'accès aux services de santé, du VIH, de réponse aux violences, entre autres, afin de :

- Fournir des réponses individuelles adaptées, y compris des références vers les services adéquats
- Influencer/modifier les pratiques communautaires et de prestation de services qui perpétuent (et tolèrent) la discrimination, la violence et autres violations des droits basées sur le genre
- Contribuer à des programmes, des politiques et des actions de plaidoyer de qualité fondés sur les droits humains, qui traitent de la discrimination et des violences basées sur le genre et relatives au VIH aux niveaux national, régional et international.
- Identifier les besoins communautaires en matière de programmes répondant aux problèmes

liés au droits humains et relatifs au VIH et à la discrimination et aux violences basées sur le genre - allant des connaissances juridiques aux engagements des diverses parties prenantes, en passant par la réforme législative et l'accès à la justice.

Il faut répondre aux violations des droits humains basées sur le genre aux niveaux individuel (la personne) et sociétal (la communauté, l'État et les acteurs non-étatiques, par exemple).

Ces réponses sont définies en premier lieu par les besoins exprimés de la personne dont les droits ont été bafoués (y compris l'accès en urgence à des soins médicaux, à la sûreté, à un refuge, etc). En second lieu, ces réponses sont définies par la nécessité de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de ces violations (les lois et pratiques discriminatoires, l'inégalité entre les genres, les normes de genre néfastes et inéquitables, les relations de pouvoir entre les genres, par exemple).

Les programmes doivent être adaptés au contexte local et répondre à l'environnement social, politique, économique et culturel. Ils doivent reconnaître et répondre aux inégalités sous-jacentes, aux préjugés et aux relations de pouvoir qui accroissent la vulnérabilité et le risque d'exposition à la discrimination et à la violence basées sur le genre, au VIH et aux problèmes de santé liés au VIH.

Sachant que les droits humains doivent être au cœur des réponses aux problèmes d'accès aux services de santé et du VIH, à la discrimination et aux violences basées sur le genre, il existe un certain nombre de programmes et d'interventions qui sont largement reconnus pour leur capacité à s'attaquer aux diverses causes et formes de violations des droits. La mise en œuvre de ces interventions permet de faire progresser et de protéger les droits humains et l'accès à la justice dans les réponses nationales au VIH, au genre, à la discrimination, aux violences et à la diversité.

Les huit programmes dans le *Tableau 3* sont tirés des domaines programmatiques relatifs aux droits humains[17] de l'ONUSIDA et ont été adaptés pour intégrer les meilleures pratiques en matière de réduction de la stigmatisation, de la discrimination et d'autres violations des droits basées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, du travail du sexe et/ou du statut séropositif.

Tableau 3: huit programmes clés pour soutenir l'égalité des genres et atténuer la discrimination et les violences basées sur le genre

	PROGRAMME	COMMENT POUVEZ-VOUS LES UTILISER?
1	Programmes de réduction de la stigmatisation et de la discrimination	Mettre en évidence et traiter les causes, les formes et les implications de la stigmatisation, de la discrimination, des violences basées sur le genre et d'autres violations des droits aux niveaux structurel, institutionnel, communautaire et/ou individuel (à la fois la société/la communauté dans son ensemble et les communautés de populations clés). Cela peut **inclure des campagnes publiques de sensibilisation, des actions d'éducation de groupes ainsi que des efforts de mobilisation communautaire.**
2	Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques qui encouragent la discrimination basée sur le genre	**Revoir les lois** qui ne protègent pas les femmes et les populations marginalisées contre les inégalités, contre la discrimination et la violence. **Conduire un plaidoyer en faveur d'une réforme des politiques ou des lois** en fournissant des preuves de l'impact négatif des lois en vigueur ou des lacunes en terme de protection.
3	Connaissances juridiques (« connaissez vos droits »)	**Sensibiliser les communautés aux droits humains et aux libertés qui les concernent,** ainsi qu'aux lois et aux politiques en vigueur qui protègent les personnes de la discrimination et des violences basées sur le genre, y compris les mécanismes de réparation (comment les utiliser, par exemple) et comment assurer l'accès des personnes aux services dont elles ont besoin.

17. https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Key_Human_Rights_Programmes_en_May2012_0.pdf

	PROGRAMME	COMMENT POUVEZ-VOUS LES UTILISER?
4	Sensibilisation des législateurs. trices, des personnes qui appliquent les loi et des agents des forces de l'ordre à l'impact sexospécifique et à l'application des lois et des pratiques	Mettre en évidence la manière dont les lois et les pratiques ont un impact différent sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre, en tenant compte de leur réalité, de leur niveau de risque et de leurs besoins réels dans le contexte du VIH, du genre, de la violence et de la diversité, et ainsi améliorer la protection des droits et l'accès à la justice.
5	Formation des prestataires de services sur le genre et les droits, l'identification et la prévention de la discrimination et des violences basées sur le genre et prestations de références vers d'autres services	Améliorer les niveaux de **connaissance, de compréhension et de compétence parmi les prestataires de services** (par exemple, la police, les assistants et assistantes sociales, les agents de santé) pour identifier et prévenir la discrimination et les violences basées sur le genre et les orienter vers les services en conséquence.
6	Réponses menées par la communauté (qui en est aussi bien l'instigatrice et la propriétaire) et fondées sur les droits humains pour lutter contre le VIH, l'inégalité entre les genres, la discrimination et les violences basées sur le genre, et en faveur de la diversité.	**Fournir des « interventions d'urgence »** (par exemple, soins médicaux, refuge); assurer un plaidoyer efficace en matière de genre et de droits humains (par exemple, sur la base des besoins de la communauté); développer et renforcer des données probantes pour appuyer les réponses fondées sur les droits humains aux obstacles relatifs au genre et aux droits humains dans l'accès aux services de santé, du VIH, de réponse aux violences basée sur le genre et à d'autres services.
7	Développement d'un support de référence afin de répondre aux incidents de violence sexuelle et basée sur le genre	Créer un **support de référence** et partagez-le avec les organisations de mise en œuvre de REAct et d'autres partenaires, afin d'améliorer l'accès à des services dédiés aux violences sexuelles et basées sur le genre, adaptés aux réalités des personnes, à leur niveau de risque et à leur besoin, et dépourvus de stigmatisation, de discrimination et d'autres violations des droits. Il est important de s'assurer que dans une zone géographique donnée, il existe au moins un.e prestataire de services pour la santé, l'appui psychosocial, la sécurité et la protection et, le cas échéant et si c'est faisable, un soutien juridique et d'autres types d'appui.
8	Autonomisation des populations marginalisées	**Mettre en place des programmes d'autonomisation économique et sociale,** y compris la microfinance, la transformation des normes de genre et les interventions de formation à l'autonomisation, l'action collective; créer des espaces sûrs et des mentors pour développer des compétences en matière d'efficacité personnelle, d'affirmation de soi, de négociation et de confiance en soi.

REAct aidera les organisations de mise en œuvre à identifier les programmes les plus adaptés pour répondre aux types de discrimination et de violences basée sur le genre qui leur ont été signalés. Les organisations chargées de la mise en œuvre de REAct peuvent ne pas être en mesure de fournir tous les services ni toutes les réponses nécessaires. Par conséquent, il est important que l'organisation de coordination et les organisations de mise en œuvre cartographient les services et les programmes pertinents et qu'elles établissent une relation solide et un réseau de référence, afin que les organisations soient prêtes à fournir rapidement et efficacement les services identifiés par REAct.

Il est recommandé aux organisations de mise en œuvre de créer une carte de référence, comprenant les coordonnées et une liste de réponses et de services (voir la liste de contrôle des entretiens et la carte de référence comme modèle).

3.2 CONDUIRE DES ENTRETIENS SENSIBLES AU GENRE

3.2.1 Principes clés de la conduite d'entretien relatif au genre et à la violence

La connexion humaine, la confiance et un environnement favorable sont essentiels pour répondre aux obstacles liés au genre et aux droits humains dans l'accès aux services de santé, du VIH, de lutte contre la violence et à d'autres services au niveau communautaire.

Il existe huit principes clés relatifs aux droits humains à garder à l'esprit lors des entretiens sur la discrimination et les violences basées sur le genre :

1. **Ne pas nuire :** La sûreté (par exemple, éviter le traumatisme secondaire, la victimisation) de la personne qui partage ses expériences/informations doit être au cœur de l'exercice de documentation des expériences et de la collecte de preuves. La collecte d'informations ne doit jamais se faire au détriment de la sûreté et du bien-être de la personne survivante, même si cette collecte est une étape cruciale dans la documentation, le suivi et la réponse aux obstacles liés au genre et aux droits humains dans l'accès aux services de santé, du VIH, de réponse aux violences et à d'autres services, obstacles auxquels les personnes sont confrontées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité et de leur expression de genre, de leur travail du sexe, de leur usage de drogues et/ou de leur statut séropositif.
2. **Consentement et confidentialité :** Il est essentiel d'obtenir le consentement de la personne qui partage les informations. Cela signifie que la personne accepte que les informations soient partagées tout en protégeant son identité et les circonstances de l'incident. Dans le même temps, il est important de garantir la confidentialité et de protéger la vie privée de la personne qui a partagé les informations personnelles collectées au cours de l'entretien, et ce, tout au long du processus (par exemple, de la collecte et la saisie des informations, jusqu'à l'utilisation des informations à des fins de plaidoyer et de recherche, le cas échéant).
3. **Transparence :** Il est essentiel que les personnes qui collectent les informations fassent preuve de transparence et de franchise sur les raisons pour lesquelles les informations sont collectées, ainsi que sur l'assistance potentielle qui peut être fournie à la suite du partage de ces informations, et sur les limites de cette assistance. Cela signifie également que la personne qui partage l'information doit comprendre pleinement quels sont les avantages/les retombées potentielles de ce partage, mais aussi quelles en sont les limites.
4. **Sécurité :** En plus d'assurer la sécurité de la personne qui partage les informations, la sécurité de la personne qui collecte les informations (et des autres personnes impliquées dans la mise en œuvre de REAct Genre) doit également être assurée. Des

ENCADRÉ 18: LES POINTS CLÉS DONT IL FAUT SE SOUVENIR

- La sûreté et le bien-être doivent être une priorité : il est primordial de s'assurer que le client ou la cliente se sent en sécurité avec vous.
  - Ne conduisez pas l'entretien avec la personne survivante entre présence d'autres personnes. Parlez à la personne en seul à seul et demandez-lui si elle souhaite qu'une autre personne l'accompagne lors de l'entretien.
  - Ne parlez pas des cas dans les lieux publics.
- Les dynamiques de genre : demandez au client ou à la cliente s'il ou elle se sentirait plus à l'aise de parler à une personne du même sexe, ou de la même identité de genre, ou au contraire, d'un sexe et d'une identité de genre différente de la sienne.
- De multiples entretiens à propos d'un incident de violence basée sur le genre peuvent raviver le traumatisme de la personne qui y a survécu. Veillez à lui éviter d'avoir à répéter son histoire à plusieurs personnes au sein ou en dehors de votre organisation, ou à différent.es prestataires de services. Aucun entretien n'est nécessaire pour que la personne survivante bénéficie d'un soutien pour accéder aux services.

mesures peuvent être prises pour assurer la sécurité, en prenant régulièrement contact avec les membres de l'équipe par exemple, en étant "à deux" pour recueillir des preuves et pour se déplacer ou en reportant à plus tard un entretien lorsque la sûreté et la sécurité de quiconque est en danger.

5. **Exactitude :** le modèle de REAct est conçu pour que les enquêteurs et enquêtrices puissent obtenir des informations exactes et complètes. Il est donc important de saisir les données le plus tôt possible après l'entretien. Cela réduit également le risque que des notes et/ou des enregistrements vocaux soient vus/entendus par d'autres personnes et/ou perdus - ce qui pourrait exposer la personne partageant les informations à un risque supplémentaire de violations de ses droits humains.
6. **Impartialité :** Il est important de poser des questions ouvertes et non des questions orientées. Les questions ouvertes (par exemple, pouvez-vous me dire ce qui s'est passé?) facilitent la documentation des expériences des personnes dans leur globalité. Les questions orientées (par exemple, avez-vous été victime de violence parce que vous êtes une femme lesbienne?) recueillent des informations partielles qui viennent confirmer les croyances, et renforcer des objectifs et/ou un programme de plaidoyer pré-établi (par exemple, l'inclusion des femmes lesbiennes et d'autres femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes dans les réponses nationales aux VIH, à la violence et en faveur de la diversité). On ajoute les détails concernant le cas signalé lors de l'entretien dans le champ de description complète (qui, où, quand, comment, pourquoi?). Des mises à jour peuvent être incluses si plus de détails sur le cas sont révélés ou rendus disponibles au fil du temps.
7. **Sensibilité au genre :** Les obstacles liés aux droits des femmes dans toute leur diversité et des personnes de diverses identités de genre, et les violations de ces droits, ne sont bien souvent pas documentés, pour des raisons qui reflètent le contexte sociétal dans lequel ces violations se produisent. Les sociétés sont généralement patriarcales (c'est-à-dire dominées par le sexe masculin) et hétéronormatives (c'est-à-dire que la norme est l'hétérosexualité des femmes et des hommes ainsi que le binaire des genres), ce qui limite les femmes dans toute leur diversité et les personnes de diverses identités de genre dans leur capacité à revendiquer la prise de décisions de façon autonome, à réaliser leurs droits et à avoir accès à des services (et en bénéficier). Lorsque l'on documente les obstacles liés au genre et aux droits humains dans l'accès aux services de santé, du VIH, de réponse aux violences et à d'autres services, il est essentiel de s'assurer que l'aspect genré de toute violation des droits est correctement enregistré.
8. **Autosoins :** Le fait de travailler sans relâche avec les personnes et les communautés touchées par les violences et la discrimination basées sur le genre peut être source de stress, de traumatismes et de « burn out » pour vous et vos collègues. Il est important de ne pas oublier de prendre soin de vous pour éviter l'épuisement par compassion.

L'épuisement par compassion (également connu sous le nom de traumatisme vicariant ou par procuration et de traumatisme secondaire) est le résidu émotionnel issu de l'écoute des histoires de traumatisme des personnes et du fait d'être témoins de la souffrance, de la peur et de la terreur auxquelles sont confrontées les personnes qui survivent aux traumatismes. Certains des symptômes incluent une baisse de la concentration, un engourdissement ou un sentiment d'impuissance, l'irritabilité, un manque d'autosatisfaction, le retrait, des courbatures ou l'absentéisme au travail. Pour accéder à des outils pour prévenir le burn-out et l'épuisement par compassion, veuillez consulter le document **Autosoins et prévention du burn-out chez les activistes – des outils pour la vie de tous les jours (en anglais).**

3.2.2 Listes de contrôle pour conduire des entretiens

Veuillez vous référer à la section R2.3 dans le Guide de l'utilisateur de REAct et suivez les conseils pour se **préparer à l'entretien, pendant l'entretien** et **après l'entretien**

- Faites bien attention et prenez toutes les mesures nécessaires pour fournir les services dont la personne a besoin et/ou la référer vers ces services (comme convenu lors de l'entretien) et pour assurer sa sécurité immédiate et en continu.
- Assurez-vous que la personne a bien accès aux services/programmes dont elle a besoin, sans délais inutiles. Parfois, le fait d'accompagner la personne jusqu'au service en question peut l'aider à être plus à l'aise et à gagner en confiance. Cela peut également permettre de s'assurer que le ou la prestataire de service fournit un traitement adéquat, et de diminuer le temps que la personne pourrait avoir à attendre pour recevoir les services (par exemple, si l'organisation a des liens avec la clinique et/ou le poste de police, cela peut augmenter l'efficacité du service).

Avec l'appui de Frontline AIDS, votre organisation préparera le modèle REAct Genre que vous utiliserez pour recueillir les informations. Il sera adapté aux types d'incidents que vous souhaitez documenter, et/ou qui sont les plus fréquents au sein de votre communauté et dans votre contexte, les types de personnes qui commettent les incidents, et les réponses qui sont les plus adaptées et pertinentes pour vos client.es. Cependant, certaines des informations contenues dans le modèle sont standardisées pour tous les types de client.es. Cela permettra aux données d'être analysées sur tous les groupes de client.es. Après l'atelier, le modèle sera finalisé avec l'aide de l'équipe de Frontline AIDS et sera formaté pour être inclus dans Wanda (**voir l'Unité R3 dans le Guide REACT**). Bien que l'essentiel de l'information à propos des cas viendra directement des client.es, il est également possible pour le personnel de l'organisation de mise en œuvre, pour les pairs éducateurs.rices et pour les témoins de signaler les cas de discrimination et de violences basées sur le genre dont ils et elles ont connaissance.

3.3 GÉRER L'INFORMATION

Pour plus d'information sur la gestion des données sensibles, veuillez vous référer à l'Unité P2.6 du Guide REAct: Protection des données et partage des données; et à l'Unité T6 : Gestion de l'information.

GLOSSAIRE DES DÉFINITIONS, TERMES ET ACRONYMES CLÉS

LES MOTS SONT IMPORTANTS : APERÇU DES TERMES ET DES CONCEPTS LIÉS AU GENRE[18,19]

Normes de genre	Il s'agit des rôles et des relations, des traits de personnalité, des attitudes, des comportements, des valeurs, du pouvoir relatif et de l'influence qui sont des constructions sociales et que la société attribue aux personnes en fonction de leur genre.
Discrimination basée sur le genre	Il s'agit de toute distinction, toute exclusion ou toute restriction basée sur l'identité de genre (réelle ou perçue) ou le sexe d'une personne, plutôt que sur sa compétence ou son mérite.
Violence basée sur le genre (ou violences basées sur le genre)	Ce terme décrit la violence qui établit, maintient ou tente de réaffirmer des relations de pouvoir inégales basées sur le genre. (Les 16 idées de l'OMS, 2013)
Égalité des genres	Il s'agit du fait d'être égal.e en terme de statut, de droits et d'opportunités, et d'être valorisé.e de la même manière, quels que soient le sexe, l'identité de genre et/ou l'expression de genre.
Identité de genre	L'identité de genre d'une personne peut ou non correspondre au sexe avec lequel elle est née. L'identité de genre est la façon dont les personnes vivent leur propre genre.
Personne de diverses identités de genre	C'est une expression large qui inclut les personnes qui se situent sur toute l'étendue du spectre des identités de genre et des expressions de genre.
Rôles de genre	Cela fait référence aux comportements et aux attitudes que la société considère comme acceptables, adaptés ou souhaitables pour une personne selon son sexe ou selon son genre perçu.
Hétéronormatif et hétéronormative	Cela fait référence aux comportements ou aux attitudes qui sont conformes à la conception binaire du sexe et du genre, et aux rôles de genre « traditionnels », ce qui inclut l'hétérosexualité comme norme par défaut.
LGBTQ +	Il s'agit d'un acronyme pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer + LGBTQ + peut désigner une seule personne ou une communauté de personnes.
Les personnes « dans toute leur diversité »	L'expression « Dans toute leur diversité » fait référence à toutes les personnes quels que soient leur genre, leur race ou origine ethnique, leur milieu socio-économique et culturel, leur mode de vie, leur expérience et leurs centres d'intérêts. Cette expression reconnaît les facteurs et les identités multiples d'une personne, qui se chevauchent et se croisent, et viennent parfois aggraver le risque d'exposition à la stigmatisation, à la discrimination ou à la violence.
Sexe	Le mot sexe est une étiquette qui fait référence aux caractéristiques corporelles avec lesquelles une personne est née, notamment les organes reproducteurs, les hormones et les différences génétiques (chromosomes)
Orientation sexuelle	Cela fait référence à la profonde attirance émotionnelle et sexuelle qu'une personne peut ressentir, et aux relations intimes ou sexuelles qu'elle peut avoir avec des personnes d'un autre genre, du même genre, ou qui ont plus d'un genre.
Transgenre	Ce terme désigne les personnes dont l'identité de genre est différente du sexe avec lequel elles sont nées.

18. https://www.gatesgenderequalitytoolbox.org/wp-content/uploads/Gender-Equality-Lexicon-August-2018-1.pdf
19. https://frontlineaids.org/resources/good-practice-guide-gender-transformative-hiv-programming/

APERÇU DES TYPES COMMUNS DE VIOLENCE[20,21]

TYPE DE VIOLENCE	DÉFINITION/DESCRIPTION
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	Il s'agit du déni de l'accès légitime aux ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, de santé ou autres services sociaux, comme par exemple lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage de moyen de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc
Violence domestique	La violence domestique est un terme utilisé pour décrire la violence qui a lieu entre partenaires intimes (entre conjoints, petit ami/petite amie) ainsi qu'entre d'autres membres de la famille. Voir aussi Violence conjugale.
Abus de dépendance économique	Il s'agit d'un type de violence où les personnes qui la commettent contrôlent les revenus financiers des personnes victimes pour les empêcher d'accéder aux ressources, de travailler ou de garder le contrôle de leurs revenus, d'atteindre l'autosuffisance et d'acquérir une indépendance financière, comme par exemple lorsque les revenus sont prélevés de force par un partenaire intime, un membre de la famille, un ou une proxénète.
Violence émotionnelle (également appelée violence psychologique)	Il s'agit de la souffrance ou de la blessure mentale ou émotionnelle que l'on inflige à une personne. Les exemples incluent les menaces de violence physique ou sexuelle, l'intimidation, l'humiliation, l'isolement forcé, l'exclusion sociale, le harcèlement criminel, le harcèlement verbal, l'attention non désirée, les remarques, gestes ou mots écrits à caractère menaçant et/ou ayant une connotation sexuelle, la destruction de biens ayant une valeur sentimentale, etc. Le «harcèlement sexuel» est inclus dans cette catégorie de violence basée sur le genre.
Mutilations génitales féminines/excision	Ce terme désigne toutes les procédures qui impliquent l'ablation partielle ou totale des organes génitaux féminins externes ou d'autres blessures aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales.
Mariage forcé et mariage d'enfants (également appelé mariage précoce)	Le mariage forcé est le mariage d'une personne contre son gré. Le mariage des enfants est un mariage formel, ou une union informelle, avant l'âge de 18 ans. Même si certains pays autorisent le mariage avant l'âge de 18 ans, les normes internationales relatives aux droits humains les classent comme des mariages d'enfants, car les personnes de moins de 18 ans ne sont pas en mesure de fournir un consentement éclairé pour se marier. Par conséquent, le mariage d'enfants est une forme de mariage forcé, car les enfants ne sont pas considéré.es comme juridiquement compétent.es pour accepter de telles unions.
Violence basée sur le genre (ou violences basées sur le genre)	Il s'agit de tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et qui est basé sur des normes de genre et des relations de pouvoir inégales et qui les maintient. Cela comprend les actes qui infligent des blessures ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, des menaces de tels actes, la coercition et autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou privée.
Pratiques traditionnelles néfastes	Il s'agit de coutumes et de traditions culturelles, sociales et religieuses qui peuvent nuire à la santé mentale ou physique d'une personne. Les exemples incluent les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants, l'infanticide des filles, les grossesses précoces, la pratique de la dot, les crimes d'honneur, etc.
Crime d'honneur	Il s'agit du fait de tuer une femme ou une fille en guise de punition pour des actes jugés inadaptés à son sexe qui sont censés faire honte à la famille ou à la communauté, y compris le meurtre d'une femme/fille qui a été violée.

20. Adaptation du Manuel pour la coordination des interventions sur la violence basée sur le genre en situation d'urgence, de IASC, 2019 (en anglais).. **https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Handbook%20for%20Coordinating%20GBV%20in%20Emergencies_fin.pdf**

21. **https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/global_campaign/en/chap6.pdf**

APERÇU DES TYPES COMMUNS DE VIOLENCE[20,21]

TYPE DE VIOLENCE	DÉFINITION/DESCRIPTION	
Violence conjugale	Il s'agit de la violence qui survient entre partenaires intimes ou entre ex-partenaires et qui provoque des préjudices d'ordre physique, sexuel ou psychologique, y compris l'agression physique, la contrainte sexuelle, la violence psychologique et le contrôle. Ce type de violence peut également inclure le déni de ressources, d'opportunités ou de services et les abus de dépendance économique/violences économiques. Voir également la violence domestique.	
Violence sexuelle	Il s'agit de tout acte sexuel, de toute tentative d'obtenir un acte sexuel, de commentaires ou d'avances importunes à caractère sexuel, ou de tout acte de trafic ou autre, dirigé à l'encontre de la sexualité d'une personne, en faisant usage de la coercition, commis par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte, y compris à la maison et au travail, entre autres. Voir les exemples ci-dessous:	
	Viol	Il s'agit de l'acte de pénétration forcée, même légère, avec usage de la force physique ou de tout autre moyen de coercition, du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis ou une autre partie du corps. Cela comprend également la pénétration du vagin ou de l'anus avec un objet. Le viol comprend le viol conjugal et le viol anal/la sodomie.
	Abus sexuel	Il s'agit de toute intrusion physique de nature sexuelle, qu'elle soit réelle ou l'objet d'une menace, avec usage de la force ou dans des conditions inégales ou sous la contrainte.
	Agression sexuelle	Il s'agit de toute forme de contact sexuel non consensuel qui n'entraîne pas ou n'inclut pas de pénétration. Les exemples incluent les tentatives de viol, ainsi que des baisers, des caresses ou des attouchements non désirés sur les organes génitaux et sur les fesses.
	Exploitation sexuelle	Il s'agit de tout abus réel - ou de toute tentative d'abus - d'une position de vulnérabilité, d'un différentiel de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles. Cela inclut, sans s'y limiter, le fait de profiter - que ce soit financièrement, socialement ou politiquement - de l'exploitation sexuelle d'autrui.
	Harcèlement sexuel	Il s'agit d'avances sexuelles importunes, de demandes de faveurs sexuelles et de tout autre manifestation verbale ou physique de nature sexuelle.

JOIN US. END IT.

www.frontlineaids.org